

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 7 novembre 2023

N° VA_DEL2023_155

Objet : Signature de la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 de La Rose des Vents

L'an deux mille vingt-trois, le 07 novembre à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Florence COLIN, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE, Patrice CARLIER, ayant donné pouvoir à Dominique FURNE, Charlène MARTIN, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Dominique GUERIN étant absent.

L'association La Rose des Vents bénéficie du label « scène nationale ».

Son activité est déterminée par la mise en place d'une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) qui établit le cadre contractuel entre le bénéficiaire titulaire du label et les partenaires publics que sont la ville de Villeneuve d'Ascq, le département du Nord, la région des Hauts-de-France et l'État.

La convention pluriannuelle d'objectifs fixe :

- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel
- les modalités de financement et les relations avec les partenaires institutionnels
- les conditions de suivi et d'évaluation du projet
- la présence d'une clause de revoyure relative au retour dans les murs du théâtre de l'association.

Les principaux axes du projet artistique de l'association sont :

- > renforcer la pluridisciplinarité, avec une attention particulière portée à la magie, à la musique, au théâtre d'objets, tout en maintenant une programmation accrue de spectacles de danse,
- > affirmer la double identité de la scène nationale : le spectacle vivant et le cinéma, notamment autour d'un axe dédié au théâtre documentaire et au cinéma documentaire,
- > développer des propositions artistiques en itinérance dans les différents quartiers de Villeneuve d'Ascq tout au long de chaque saison et durant le festival « fêtons l'été »,

- > soutenir et inviter des artistes venus de régions du monde dans lesquelles la création artistique est mise à mal par les conflits et par la montée du populisme, notamment dans le cadre du next festival,
- > inscrire les compagnies régionales au cœur du projet (résidences, coproduction, diffusion, ateliers sur le territoire et espace de dialogue dans le nouveau théâtre),
- > maintenir les projets en coréalisation avec les structures partenaires de la métropole de Lille, et également de l'autre côté de la frontière, avec un partenariat privilégié avec la maison de la culture de Tournai,
- > poursuivre la démarche d'accessibilité et d'inclusion de tous les publics au spectacle vivant et au cinéma

Cette convention pluriannuelle fixe l'engagement financier des collectivités sur 4 ans, sous réserve du vote du budget.

La participation financière de la ville de Villeneuve d'Ascq est établie à partir du montant de la subvention de l'exercice n-1 et s'élève donc à hauteur de 500 000 euros par an, pendant 4 ans.

Après avis de la Commission n°4 Culture, rayonnement et loisirs, aînés, communication, relations internationales, tourisme du mardi 17 octobre 2023, Il est proposé aux membres du conseil :

- d'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe.

Imputation comptable : 65748 316 5210

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.1.1 Soutien aux institutions culturelles (Rose des vents, Musée d'Art Moderne)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 10 novembre 2023 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20231107-198722-DE-1-1

Date AR Préfecture : mercredi 8 novembre 2023

C O N V E N T I O N P L U R I A N N U E L L E D ' O B J E C T I F S

L A R O S E D E S V E N T S

ANNÉES 2023 - 2026

Vu le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 modifié par le règlement de l'Union Européenne n° 2020/972 de la commission du 2 juillet 2020 en ce qui concerne sa prolongation et les adaptations à y apporter ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de L'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017 ;

Vu le décret n° 2017-1049 du 10 mai 2017 relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu le décret n° 2022-1736 du 30 décembre 2022 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatives au label « Scène nationale » ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2018 pris en application du décret n° 2017-1049 du 10 mai 2017 relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif ;

Vu l'**arrêté** ministériel du 2 novembre 2020 portant nomination de monsieur Hilaire MULTON en qualité de directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France à compter du 1er décembre 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 mars 2023 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à monsieur Hilaire MULTON, directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France pour **l'ordonnement secondaire du budget de l'État** ;

Vu la **circulaire MICA 1735886C du 15 janvier 2018 relative aux modalités d'application du dispositif** de labellisation et au conventionnement durable dans les domaines du spectacle vivant et arts plastiques ;

Vu la circulaire du 8 avril 2022 relative au plan de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels.

Vu le programme 131 de la mission de la Culture ;

Vu la délibération n°2021.01314 du conseil régional du 20 juillet 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération n°2017.0049 du conseil régional **du 2 février 2017 relative à l'adoption des orientations de la nouvelle politique culturelle régionale** ;

Vu la délibération n°2023.00993 du conseil régional du 22 juin 2023 relative aux orientations de la politique culturelle : un nouvel élan pour la politique culturelle régionale, sa déclinaison en axes **d'intervention et l'identification de ses priorités en matière d'équité et de transition écologique** ;

Vu la délibération n°2023.01210 du conseil régional du 22 juin 2023 relative aux modalités **d'application de la nouvelle politique culturelle** régionale en faveur du secteur artistique, culturel et patrimonial professionnel et des habitants et leur espace de vie.

Vu la délibération n°2018.0831 du conseil régional du 28 juin 2018 relative à « **l'adoption du plan régional de prévention de la radicalisation et de la charte régionale de la laïcité et des valeurs républicaines** » ;

Vu le régime cadre exempté de notification n° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2023 ;

Vu la délibération n° DSC/2023/65 de la commission permanente du 21 mars 2023 relative à **l'intégration du département du Nord à la signature des conventions pluriannuelles d'objectifs des Scènes Nationales**,

Vu la délibération n°VADEL2022_0200 de la ville de Villeneuve d'Ascq en date du 15 décembre 2022 adoptant le règlement budgétaire et financier ;

Entre

d'une part,

L'État, représenté par monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts de-France, préfet du Nord, ci-après désigné sous le terme « **L'État** » ;

La région Hauts-de-France, dont le siège est situé au 151 boulevard du Président Hoover, 59555 Lille cedex, représentée par son Président, monsieur Xavier BERTRAND, autorisé par délibération n° de la Commission Permanente du _____, ci-après désignée sous le terme « la région » ;

Le département du Nord, dont le siège est situé 51 rue Gustave Delory, 59 047 Lille Cedex, représenté par son Président, Monsieur Christian POIRET, autorisé par la délibération n° DSC/2023/65 de la commission permanente du 21 mars 2023, ci-après désigné sous le terme « le département »

La ville de **Villeneuve d'Ascq**, dont le siège est situé hôtel de ville place Salvador Allende 59652 Villeneuve d'Ascq cedex, représentée par son maire, monsieur Gérard CAUDRON, autorisé par délibération n°VA_DEL2023_ du conseil municipal, ci-après désignée sous le terme « la ville » ;

et désignés ensemble sous le terme « les partenaires publics »,

Et

d'autre part,

L'association la rose des vents, association Loi 1901, dont le siège social est situé boulevard Van Gogh 59650 Villeneuve d'Ascq, représentée par sa présidente, madame Sabine ORIOL dûment habilitée pour les présentes et par sa directrice, madame Audrey ARDIET
N°SIRET : 306 289 034 00010 - code NAF : 9004Z

et ci-après désigné « la structure » ou « le bénéficiaire »

PRÉAMBULE

Considérant que le bénéficiaire est titulaire du label « scène nationale » ;

Considérant le projet artistique et culturel initié et conçu par le bénéficiaire, conforme à son objet statutaire, figurant en annexe ;

Considérant la politique conduite par le ministère de la Culture en faveur de la création et la diffusion **des œuvres de l'art et de l'esprit dans le domaine des arts du spectacle** ;

Considérant la volonté de l'État d'apporter une attention particulière aux territoires les moins pourvus, au titre de la solidarité territoriale, contribuant ainsi à l'aménagement et à la diversité artistique et culturelle du territoire ;

Considérant la priorité de l'État en matière d'éducation artistique et culturelle ;

Considérant que le projet présenté par la scène nationale la rose des vents participe de cette politique, compte tenu de la capacité de sa direction à décliner à travers des objectifs concrets son engagement artistique, citoyen, culturel et territorial, ainsi que professionnel ;

Considérant que, concevant le dynamisme culturel du territoire comme un facteur d'attractivité, la région Hauts-de-France se positionne en faveur des arts et de la culture avec une volonté forte et revendiquée de se concevoir comme une région inventive, accélérateur de développement culturel, créative, catalyseur des filières et des projets artistiques, équilibrée, au service du développement culturel des territoires, participative, en agissant au plus près des habitants et notamment des jeunes.

Elle a ainsi articulé sa politique culturelle régionale, dans une délibération-cadre du 02 février 2017, autour de trois grandes orientations fondatrices :

- > imaginer une région Hauts-de-France, territoire de créativité,
- > faire des Hauts-de-France la région du dialogue permanent entre acteurs culturels, territoires et habitants,
- > hisser les Hauts-de-France comme terre du rayonnement culturel,

En outre, à travers deux axes d'intervention forts, affirmés dans la délibération d'orientation de la séance plénière du 22 juin 2023 : l'attention portée au secteur artistique, culturel et patrimonial professionnel et l'attention aux habitants et leur espace de vie, la région Hauts-de-France se positionne comme un partenaire essentiel des opérateurs culturels et des territoires.

Enfin, pour déployer son ambition, la région Hauts-de-France a décidé de s'inscrire de manière plus forte encore dans la réalité de son temps et de ses territoires et s'est fixé 2 priorités : le principe d'équité vis-à-vis des filières artistique et culturelles et d'égalité femme-homme, des territoires et des habitants et la transition écologique.

Considérant que le département du Nord veillera, au regard du projet artistique et culturel de la rose des vents en lien avec les trois axes stratégiques de la politique culturelle départementale :

- > veiller à la solidarité territoriale, en ayant une attention particulière aux territoires ruraux et territoires les moins dotés et structurés,
- > mener des actions en faveur des publics prioritaires départementaux notamment au travers de la médiation,
- > soutenir l'innovation culturelle en faisant émerger des pratiques et des projets innovants.

Considérant les orientations de la politique culturelle de la ville de Villeneuve d'Ascq jointes en annexe V et la convention de mise à disposition de la salle municipale de spectacles « Espace Rose des vents » à l'association La rose des vents conclue le 23 février 1978,

Considérant que le projet artistique et culturel ci-après présenté par le bénéficiaire participe de ces politiques ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire titulaire du label « scène nationale » et les partenaires publics pour la mise œuvre du projet artistique et culturel du bénéficiaire et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets.

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

Le projet conçu par sa directrice et approuvé par le conseil d'administration est précisé en annexe à la présente convention. Il est décliné en programme pluriannuel d'activité.

La présente convention fixe :

- > la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel ;
- > les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels ;

- > les conditions de suivi et d'évaluation du projet ;
- > la présence d'une clause de revoyure relative au retour dans les murs du théâtre de l'association La rose des vents ;

Les partenaires publics contribuent financièrement au fonctionnement général et à la réalisation du projet artistique et culturel. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2 – MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Le projet de la rose des vents, scène nationale, s'appuie sur le cahier des missions et des charges du label et répond à un triple engagement-artistique, citoyen, culturel-territorial et professionnel. Dans ce cadre, tel qu'il est décrit à l'annexe I, le projet artistique et culturel se définit principalement à partir des axes suivants :

- > renforcer la pluridisciplinarité, avec une attention particulière portée à la magie, à la musique, au théâtre d'objets, tout en maintenant une programmation accrue de spectacles de danse,
- > affirmer la double identité de la scène nationale : le spectacle vivant et le cinéma, notamment autour d'un axe dédié au théâtre documentaire et au cinéma documentaire,
- > développer des propositions artistiques en itinérance dans les différents quartiers de Villeneuve d'Ascq tout au long de chaque saison et durant le festival « fêtons l'été »,
- > soutenir et inviter des artistes venus de régions du monde dans lesquelles la création artistique est mise à mal par les conflits et par la montée du populisme, notamment dans le cadre du next festival,
- > inscrire les compagnies régionales au cœur du projet (résidences, coproduction, diffusion, ateliers sur le territoire et espace de dialogue dans le nouveau théâtre),
- > maintenir les projets en coréalisation avec les structures partenaires de la métropole de Lille, et également de l'autre côté de la frontière, avec un partenariat privilégié avec la maison de la culture de Tournai,
- > poursuivre la démarche d'accessibilité et d'inclusion de tous les publics au spectacle vivant et au cinéma

Au titre de ses missions, le bénéficiaire porte une attention particulière à la diversité, notamment au travers des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics, et au développement de l'accès et de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle.

Dans le cas où des amateurs ou un groupe d'amateurs participeraient à des représentations, le bénéficiaire s'engage à conclure une convention avec le groupe d'amateurs et à procéder à une télé déclaration selon la réglementation en vigueur (article 32 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ; décret n° 2017-1049 du 10 mai 2017 relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif et arrêté du 25 janvier 2018 pris en application du décret).

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de quatre années civiles et prend fin au 31 décembre 2026.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DU COÛT DE L'ACTION

Pour l'État, le coût total estimé éligible de l'action de la structure sur la durée de la convention est évalué à 11 866 995 euros, conformément aux budgets prévisionnels figurant en annexe.

Pour la région Hauts-de-France, la subvention annuelle est délibérée par l'assemblée délibérante, conformément à son budget primitif, à son règlement budgétaire et financier et à la présente convention, après instruction de la demande de subvention.

Pour le département du Nord, le montant de la subvention est forfaitaire et voté annuellement par l'assemblée délibérante.

Pour la ville de Villeneuve d'Ascq, le coût total estimé éligible de l'action de la structure sur la durée de la convention est évalué à 11 866 995 euros, conformément aux budgets prévisionnels figurant en annexe.

Le besoin de financement public exprimé par la structure est calculé en prenant en compte les coûts totaux retenus estimés de l'action, ainsi que tous les produits qui y sont affectés. L'annexe présente le budget prévisionnel de l'action en détaillant ces coûts éligibles à la contribution financière des partenaires publics et l'ensemble des produits affectés, ainsi que les règles retenues par la structure. Compte tenu des travaux en cours sur le bâtiment de l'équipement dédié aux activités de La rose des vents, les partenaires s'engagent à réexaminer les propositions du projet, en termes qualitatif et quantitatif, ainsi que le budget de fonctionnement, dans les 12 à 16 mois précédant la reprise d'activité dans les murs.

Ils comprennent notamment tous les coûts, directement liés à la mise en œuvre de l'action, qui :

- > sont conformes au règlement budgétaire et financier de chaque partenaire signataire ;
- > sont liés à l'objet de l'action et sont évalués en annexe ;
- > sont nécessaires à la réalisation de l'action ;
- > sont raisonnables selon le principe de la bonne gestion ;
- > sont engendrés pendant le temps de la réalisation de l'action ;
- > sont dépensés par la structure ;
- > sont identifiables et contrôlables.

Le cas échéant, les coûts éligibles pourront également comprendre des coûts indirects notamment :

- > les coûts variables, communs à l'ensemble des activités de la structure ;

Lors de la mise en œuvre de l'action, la structure peut procéder à une adaptation de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation de l'action et qu'elle n'excède pas 10 % du coût total estimé de l'action.

La structure notifie par écrit les modifications à chaque partenaire signataire dès qu'elle peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1er juillet de l'année en cours. Cette information ne vaut pas acceptation.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

L'ensemble des parties s'accorde pour reconnaître que les contributions prévues dans le cadre de cette convention sont établies à partir des montants des subventions qui ont été versées par chacun des partenaires pour l'exercice N-1 et qui s'élevaient à hauteur de

- 660 000 euros TTC pour l'État,

- 628 000 euros TTC pour la région Hauts-de-France
- 135 000 euros TTC pour le département du Nord
- 500 000 euros TTC pour la ville de Villeneuve d'Ascq

Dans le cadre de cette convention, la contribution financière des partenaires publics signataires est convenue pour un montant prévisionnel de 7 692 000 euros, sous réserve de la disponibilité des crédits, équivalent à 63 % du montant **total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution** de la convention, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 4 et se répartissant comme ci-dessous :

Partenaires publics signataires de la présente convention	Montant prévisionnel des contributions* pour toutes les années d'exécution de la convention, en euros TTC (A)	Montant prévisionnel des contributions* pour toutes les années d'exécution de la convention, en euros HT (A)	Montant total estimé des coûts éligibles pour toutes les années d'exécution de la convention, en Euros HT (B)
L'État	2 640 000	2 583 792	11 866 995
La région	2 512 000	2 459 072	11 413 487
La ville	2 000 000	1 940 828	11 866 995
Le département	540 000	513 104	11 866 995
Total (prévisionnel)	7 692 000	7 496 796	11 866 995

* sous réserve de la disponibilité des crédits

Les montants prévisionnels des contributions financières des partenaires publics signataires sont évalués à :

pour l'année 2023 : 1 874 199 euros HT, soit 66 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles HT ;

pour l'année 2024 : 1 874 199 euros HT, soit 68 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles HT ;

pour l'année 2025 : 1 874 199 euros HT, soit 62 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles HT ;

pour l'année 2026 : 1 874 199 euros HT, soit 62 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles HT ;

Dans tous les cas, les contributions financières des partenaires signataires de la présente convention ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- > l'inscription des crédits de paiement en loi de finance pour l'État et dans la limite de la règle budgétaire. Le paiement sera effectué dans les règles de la comptabilité publique ;
- > le vote des crédits, ou la délibération des assemblées délibérantes des collectivités territoriales ou leurs groupements ;
- > le respect par la structure des obligations de la présente convention et notamment celles mentionnées aux articles 1^{er}, 7, 8 et 10 ;
- > le contrôle en fin d'exercice par les partenaires signataires de la présente convention, conformément à l'article 9, que le montant annuel de la contribution n'excède pas le coût annuel de l'action.

La structure entend s'efforcer d'obtenir des soutiens financiers auprès d'autres collectivités territoriales ou d'organismes publics ou privés lui permettant d'accroître et de développer ses activités.

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Pour chaque année budgétaire, la structure adressera une demande de subvention à chacun des partenaires signataire de la présente convention.

Sous réserve des dispositions de l'article 5 et conformément aux dispositions particulières à chacun d'eux, les partenaires confirment chaque année les sommes qu'ils versent.

Ces subventions ne peuvent en aucun cas être utilisées par la structure pour apporter des subventions à d'autres personnes morales, ou pour un objet différent de celui pour lequel elles ont été attribuées.

Pour l'État :

La subvention de L'État sera imputée chaque année sur les crédits déconcentrés de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France relatifs au programme 131 « création », action n°01 « soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant » et pourra être actualisée chaque année sous réserve de la disponibilité des crédits.

Cette contribution financière sera créditée au compte de la structure selon les procédures comptables en vigueur. Elle fera l'objet d'une convention financière annuelle bilatérale dans laquelle seront fixées les modalités de versement.

Pour la région Hauts de France :

Afin d'atteindre les objectifs fixés à l'article 1, et de permettre à la structure de réaliser ses engagements, sous réserve des crédits correspondants au budget régional, la région s'engage à verser chaque année une aide financière dont le montant sera fixé par délibération.

Les modalités de paiement de la participation régionale seront précisées dans la convention financière annuelle.

Pour le département du Nord :

Le département s'engage à verser à la structure chaque année, sous réserve du vote par l'assemblée délibérante, une subvention, répondant d'une part aux axes stratégiques de la politique culturelle départementale évoqués en préambule et d'autre part aux objectifs fixés à l'article 1.

Cette subvention fera l'objet d'un versement en deux temps. Le premier versement est un acompte de 50% du montant de la subvention perçue à l'année N-1 ; le second versement représentera le solde de la subvention.

Pour la ville de Villeneuve d'Ascq :

La ville octroie à la rose des vents des subventions pour la mise en œuvre d'actions dans le cadre exclusif et en conformité avec son objet associatif et son projet artistique et culturel tel que défini dans l'annexe à l'article 1 de la présente convention.

A ces subventions vient s'ajouter la valorisation des locaux « espace rose des vents » mis à disposition de l'association par la ville, par tacite reconduction annuelle.

S'ajoute également la valorisation du hall de cinéma et de l'espace filmique du cinéma le méliès propriétés de la ville et mis à disposition de l'association par tacite reconduction annuelle jusqu'au 10 mars 2032.

Le local « espace rose des vents » étant fermé pour travaux, l'activité de La rose des vents s'est déployée pour partie en 2022, se déploie pour partie en 2023, et se déploiera encore en 2024, dans d'autres locaux municipaux.

La contribution supplémentaire de la ville pour l'« espace rose des vents » et pour le cinéma le méliès après travaux est estimée à 394 900 € /an auxquels s'ajoute la valorisation des fluides (voir annexe

n°3) suivant les règles en vigueur. Il conviendra impérativement de faire figurer le montant de cette valorisation dans les documents comptables annuels de l'association.

Le montant de la subvention de fonctionnement annuelle sera arrêté par le conseil municipal, sous réserve du vote des crédits au budget, sur demande expresse de la structure au plus tard le 31 octobre de l'année n-1 et conformément aux dispositions des articles 5, 7 et 10 de la présente convention.

Une demande d'avance sur la subvention annuelle est à déposer au plus tard le 14 octobre de l'année n-1. L'avance d'un montant maximal correspondant à 50 % de la subvention annuelle fera l'objet d'une délibération.

Le solde de l'année n sera déterminé après le vote du budget communal et fera l'objet d'une convention de financement annuelle.

ARTICLE 7 – OBLIGATIONS COMPTABLES ET MORALES

La structure s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations

Les comptes de la structure sont établis pour un exercice courant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La structure a désigné, à la date de signature de la présente convention, en qualité d'expert-comptable le cabinet KPMG SA à Marcq en Baroeul et en qualité de commissaire aux comptes M David Trentesaux – cabinet Lumane à Villeneuve d'Ascq.

La structure s'engage à fournir à l'ensemble des partenaires signataires de la présente convention pour chaque année de la période de la présente convention :

Pour l'État :

a) avant le 31 janvier de l'année suivante :

- > les comptes annuels, le rapport du commissaire aux comptes et le rapport d'activité approuvé par le directeur ou toute personne habilitée ;
- > le compte rendu quantitatif de l'action de la structure comprenant les éléments mentionnés à l'annexe relative aux indicateurs d'évaluation, signé par la directrice ou toute personne habilitée ;
- > le compte de résultat analytique, conforme à la présentation UNIDO ;
- > un état du personnel employé distinguant le personnel sur emploi durable (cdi et cdd de plus de 9 mois) et le personnel sur emploi occasionnel – cet état est exprimé en équivalent temps plein et également en nombre de personnes pour les occasionnels ;
- > le montant total des rémunérations allouées aux dirigeants ainsi que le montant des trois rémunérations les plus élevées ;
- > un bilan annuel des actions et dispositifs mis en place en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) conformément aux engagements pris par le bénéficiaire dans le cadre de son plan d'action, annexé à la présente convention ;
- > les attestations fiscales et sociales confirmant la régularité de sa situation.

b) au plus tard le 30 novembre de l'année en cours, les dossiers de demande de subvention pour l'année n+1, comportant entre autres le rapport provisoire d'activité, signé par la directrice ou toute personne habilitée.

Pour la région :

a) avant le 31 janvier de l'année suivante :

- > un compte rendu d'exécution détaillé des activités de l'année écoulée (production, diffusion, activités de formation et de sensibilisation, etc.)

b) au plus tard le 30 juin de l'année suivante, les documents établis dans le respect des dispositions du droit français et du droit communautaire

- > les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce ;
- > le rapport moral et le rapport d'activité approuvés par le président ou toute personne habilitée ;
- > le compte rendu quantitatif de l'action de la structure comprenant les éléments mentionnés à l'annexe relative aux indicateurs d'évaluation, signé par le président ou toute personne habilitée ;
- > un compte de résultat analytique ;
- > une annexe détaillée des subventions publiques perçues (TTC et HT) ;
- > un état du personnel employé distinguant le personnel sur emploi durable (cdd et cdi de plus de 9 mois) et le personnel sur emploi occasionnel – cet état est exprimé en équivalent temps plein et également en nombre de personnes pour les occasionnels ;
- > le montant total des rémunérations allouées aux dirigeants ainsi que le montant des trois rémunérations les plus élevées ;
- > les attestations fiscales et sociales confirmant la régularité de sa situation.

c) au plus tard le 30 novembre de l'année en cours, les dossiers de demande de subvention pour l'année n+1.

Tout document (comptes annuels, etc.) transmis par la structure aux partenaires signataires de la présente convention devra être revêtu du paraphe et/ou de la signature du président, représentant légal de la structure ou de tout représentant légal et accompagné d'une copie de la délégation de signature.

Pour le département :

Au plus tard pour le 31 janvier de l'année suivante, les documents établis dans le respect des dispositions du droit français :

- > le bilan détaillé des projets/actions de médiation de l'année n-1
- > le bilan détaillé des diffusions de productions artistiques de l'année n-1

Au plus tard pour le 31 mai de l'année suivante, les documents établis dans le respect des dispositions du droit français :

- > le bilan d'activités/rapport moral de l'année n-1
- > le bilan financier et compte de résultat détaillé de l'exercice n-1, signés par le(la)président(e) ou certifiés par le commissaire aux comptes (pour les associations)

Au plus tard le 5 décembre de l'année en cours, les dossiers de demande de subventions pour l'année n+1

Pour la ville

L'association La rose des vents s'engage à :

- > fournir un compte-rendu financier annuel attestant la conformité des dépenses effectuées aux objectifs fixés dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice concerné à savoir au plus tard le 30 juin de l'année suivante. Ce compte-rendu financier sera réalisé conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 (NOR : PRMX0609605A) relatif à l'art. 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 ;
- > faciliter la réalisation par la ville d'un contrôle de gestion quand elle le juge nécessaire ;

- > transmettre à la Ville un bilan certifié conforme du dernier exercice connu ;
- > fournir un compte de résultat annuel, et un compte de résultat propre à chaque action ;
- > désigner en qualité de commissaire aux comptes un membre de l'ordre des experts-comptables et comptables agréés et son suppléant, dont elle fera connaître le nom à la Ville dans un délai de trois mois après la signature de la présente convention.
- > transmettre à la ville tout rapport produit par celui-ci ayant un lien avec la (ou les) subvention(s) accordée(s) par la ville.

Tout document (comptes annuels, etc.) transmis par la structure aux partenaires signataires de la présente convention devra être revêtu du paraphe et/ou de la signature du président, représentant légal de la structure ou de tout représentant légal et accompagné d'une copie de la délégation de signature.

La structure s'engage à fournir à l'ensemble des partenaires dans les meilleurs délais toutes les pièces et documents demandés par ses partenaires pour constituer les dossiers d'engagement des subventions prévues dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 8 – AUTRES ENGAGEMENTS

8.1 Le bénéficiaire informe sans délai chaque partenaire signataire de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

8.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe chaque partenaire signataire sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

8.3 Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle des partenaires signataires de la présente convention, en conformité avec leurs chartes graphiques, ainsi que l'appellation « scène nationale » dont il bénéficie sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

La structure bénéficiaire s'engage à mentionner le Département dans toutes les démarches, manifestations ou spectacles.

8.4 Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

8.5 Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les engagements prévus dans le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) proposé par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel et rappelé ci-dessous :

- > se conformer aux obligations légales en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexiste et sexuel ;
- > former dès 2022 les dirigeants et principaux cadres de la structure, les responsables RH et les personnes référentes en charge des VHSS ;
- > sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques ;
- > créer un dispositif de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu ;
mettre en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

Les engagements pris par le bénéficiaire sont formalisés dans un plan d'action annexé à la présente convention. Le bénéficiaire s'engage à transmettre un bilan de la réalisation de ces actions, dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente convention.

8.6 Le bénéficiaire s'engage à s'inscrire dans une démarche éco responsable promue par la charte de développement durable proposée par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel en mettant en cohérence trois des objectifs ci-dessous :

- > la démarche de mobilité douces et actives (navettes, co-voiturage, transport en commun déplacements non polluants)
- > **la maîtrise des consommations d'énergie et de fluides,**
- > **l'alimentation responsable,**
- > la gestion responsable des déchets,
- > les achats durables et responsables (logique de cycle de vie et de coût global, sélection de ses fournisseurs),
- > le respect des sites naturels, des espaces verts et de la biodiversité, le mieux vivre ensemble **(accueil accessibilité l'inclusion la solidarité, l'égalité la diversité),**
- > les impacts économiques et sociaux,
- > le management responsable (référents de développement durable, formation des équipes de management),
- > **la sensibilisation en matière d'éco responsabilité (communication vers partenaires fournisseurs et habitant.es) ;**
- > **s'engager dans une démarche d'amélioration et favoriser les échanges d'expériences et de mutualisation des moyens entre les lieux ;**
- > **s'engage à établir un plan d'actions opérationnel décliné sur trois ans**

ARTICLE 9 – SANCTIONS

9.1 En cas d'inexécution ou de modifications substantielles, et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par la structure sans l'accord écrit des partenaires signataires de cette convention, ces derniers peuvent diminuer ou suspendre le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, après examen des justificatifs présentés par la structure et avoir préalablement entendu ses représentants.

9.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 7 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

9.3 Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

ARTICLE 10 – MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

10.1 L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de comités de suivi en présence de la direction artistique de la structure labellisée bénéficiaire et des représentants des collectivités publiques partenaires et signataires.

10.2 Le comité de suivi est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention. Il examine en particulier :

- > la mise en œuvre progressive des objectifs de la présente convention ;

- > l'état d'exécution du budget de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant ;
- > la réalisation du projet sur l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- > le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés du bénéficiaire.

Le comité de suivi se réunit au minimum deux fois par an, sur convocation de la structure. Les documents de la séance sont adressés aux partenaires publics dans un délai raisonnable, avant la séance. Un compte-rendu de la séance, rédigé par les services de la scène nationale, sera adressé à l'ensemble des membres.

10.3 L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges du label de l'arrêté du 5 mai 2017. Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

10.4 De préférence un an et au plus tard six mois avant l'expiration de la présente convention, la direction de la structure présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectif. À l'issue de cette procédure, les partenaires publics décident ou non de proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée (conformément à l'arrêté du 5 mai 2017).

10.5 En cas de renouvellement du mandat de la direction une nouvelle convention pluriannuelle d'objectif est conclue pour la durée du nouveau mandat. Elle prend appui sur le nouveau projet, comporte une introduction résumant le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

ARTICLE 11 - **CONTROLE DE L'ÉTAT, DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DE LA VILLE**

11.1 La structure s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par l'État, la région, le département, la ville de la bonne exécution de la présente convention tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées et d'une manière générale, de la bonne exécution de la présente convention, notamment par l'accès et/ou la communication de toute pièce justificative des dépenses et tout autre document de nature juridique, fiscale, comptable et de gestion dont la production serait jugée utile.

11.2 Les partenaires signataires de la présente convention pourront également procéder ou faire procéder par la personne de leur choix aux vérifications qu'elles souhaiteraient effectuer sur pièces et sur place.

11.3 La structure devra informer les partenaires des modifications intervenues dans ses statuts et/ou dans la composition de ses instances.

11.4 La structure s'engage en particulier à communiquer aux partenaires publics la composition du conseil d'administration et du bureau et les procès-verbaux des assemblées générales et des réunions du conseil d'administration.

11.5 Chaque partenaire signataire s'assure annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet artistique et culturel. Chaque partenaire signataire peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du projet artistique et culturel augmentés d'un excédent raisonnable ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 12 – CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 10 et aux contrôles de l'article 11.

ARTICLE 13 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire.

Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La clause de revoyure évoquée aux articles 1 et 4 aboutira à un avenant qui fera partie intégrante de cette convention.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie ou l'ensemble des parties lorsque la convention est pluripartite peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 14 – ANNEXES

Les annexes font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 15 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre partie, des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions de la convention et/ou du projet artistique et culturel, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par **l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.**

ARTICLE 16 - RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention sera porté devant la juridiction territorialement compétente.

Fait à Villeneuve d'Ascq
Le

Pour le bénéficiaire,
La directrice

Pour le bénéficiaire,
La présidente

Madame Audrey ARDIET

Madame Sabine ORIOL

Pour la ville de Villeneuve d'Ascq
Le maire

Pour le département du Nord,
Le président

Monsieur Gérard CAUDRON

Monsieur Christian POIRET

Pour la région Hauts-de-France,
Le président de la région Hauts-de-France

Pour l'État,
Le préfet de la région Hauts-de-France

Monsieur Xavier BERTRAND

Monsieur Georges-François LECLERC

C O N V E N T I O N P L U R I A N N U E L L E D ' O B J E C T I F S

L A R O S E D E S V E N T S

A N N É E S 2 0 2 3 - 2 0 2 6

A N N E X E S

- ANNEXE I -
LE PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

(Objectif(s), public(s) visé(s), localisation, moyens mis en œuvre (outils, démarche, composition de l'équipe, etc.), etc.)

Projet artistique et culturel

LA ROSE DES VENTS

Scène nationale Lille métropole Villeneuve d'Ascq

PREAMBULE

La rose des vents, c'est quoi ?

Du merveilleux

La rose des vents est un lieu emblématique de Villeneuve d'Ascq, l'un des premiers bâtiments sortis de terre au moment de la création de la ville nouvelle. Ce théâtre évoque des souvenirs heureux à bon nombre d'habitants, les spectacles accueillis depuis plus de quatre décennies ont fait vibrer le cœur de plusieurs générations de spectateurs et spectatrices. Qu'elle soit nomade ou sédentaire, mon ambition pour La rose des vents est de continuer à proposer du merveilleux à la population, en accentuant la pluridisciplinarité pour toucher davantage de public, en ajoutant notamment de la magie, en présentant des spectacles dans l'espace public au plus près de la population, ou encore en construisant des projets participatifs intergénérationnels.

De l'audace

Ce qui rend unique La rose des vents dans le paysage métropolitain, c'est sa programmation artistique aventureuse, un désir sans cesse renouvelé de proposer des œuvres cinématographiques, chorégraphiques, théâtrales, transdisciplinaires dites « exigeantes » - je dirais plutôt audacieuses - à un large public avide de découvertes et de sensations nouvelles. L'audace, c'est aussi accompagner la venue d'artistes issus de pays en conflit pour ouvrir notre regard sur le monde, c'est assurer une place prédominante au théâtre et au cinéma documentaires afin de se confronter au réel, aiguïser notre esprit critique et garantir un devoir de mémoire.

De la convivialité

La rose des vents, c'est une équipe disponible et à l'écoute du public et des artistes, qui reçoit tout le monde « comme à la maison », qui prend soin de chacun et chacune, avec un accueil adapté à tous les publics, afin que tout le monde se sente à l'aise, heureux de se retrouver au spectacle et au cinéma. Cette convivialité, elle se transporte et infuse pendant le nomadisme de La rose des vents et elle trouvera une place prédominante dans le nouveau théâtre, en faisant de La rose des vents un lieu de vie à partager.

De l'engagement

C'est l'engagement de toute une équipe qui fait de La rose des vents un lieu exceptionnel, marqué par une politique volontariste concernant l'accessibilité de toutes et de tous à la culture, un accompagnement personnalisé, des échanges avec le public autour des spectacles et des films programmés. L'engagement, c'est aussi le maintien et le renforcement de nos activités à Villeneuve d'Ascq ainsi qu'un travail de maillage territorial métropolitain. Mon engagement, c'est garantir une programmation paritaire, et c'est enfin maintenir une vigilance de tous les instants pour faire face à la montée du populisme, pour lutter contre le dérèglement climatique et évoluer vers des pratiques plus écologiques au sein de nos lieux culturels.

Période 2023 – 2026

En raison des travaux de rénovation du théâtre, La rose des vents organise actuellement toutes ses activités de manière nomade. La CPO couvre ici la période de 2023 à 2026, c'est à dire des activités « hors les murs » pour le spectacle vivant sur les saisons 23/24 et 24/25, et une programmation artistique « dans les murs » à envisager à partir de la saison 25/26 (selon les informations disponibles à ce jour concernant l'avancement du chantier de rénovation).

Il conviendra alors de prévoir une clause de revoyure au 2^{ème} semestre 2024, afin de réajuster la CPO en fonction de la date effective du retour de l'équipe de La rose des vents dans le nouveau théâtre.

I - UNE LIGNE ARTISTIQUE AUDACIEUSE

I-1- Amplifier la pluridisciplinarité

Un ADN d'avant-garde

Le socle artistique de La rose des vents est celui de la création contemporaine partagée avec le plus grand nombre. C'est un socle solide sur lequel je compte m'appuyer pour construire et renouveler la ligne artistique, en y apportant une ouverture encore plus large à toutes les disciplines du spectacle vivant, afin d'aller à la conquête de nouveaux publics.

La place de la danse

Une spécificité de La rose des vents à préserver est la place de la danse dans la programmation : La rose des vents doit rester un lieu de référence pour l'accueil de grandes formes de danse. La danse est en effet un marqueur fort de la programmation, et ce depuis plus de 25 ans. J'aurai une attention pour la danse contemporaine dans toute sa diversité, de la danse hip hop jusqu'aux chorégraphies contemporaines de flamenco.

Vers un élargissement de la pluridisciplinarité

Connue et reconnue pour sa programmation qui sort des sentiers battus, La rose des vents a tout à gagner à élargir encore davantage les disciplines artistiques invitées, en se positionnant sur des esthétiques peu développées sur la métropole lilloise. Je souhaite mettre à l'honneur les disciplines artistiques suivantes :

La magie nouvelle

La magie nouvelle marie la magie au sens traditionnel et d'autres formes d'art. Mouvement artistique né en France au début des années 2000, la magie nouvelle pose un autre regard sur le monde par le biais des différents éléments issus du cirque, de la magie traditionnelle et des nouvelles technologies.

Le théâtre d'objets

Le théâtre d'objets est un genre théâtral où des objets courants ne sont plus utilisés comme des accessoires de théâtre ou des décors, mais servent d'effigies, pour évoquer un personnage avec lequel les interprètes dialoguent ou interagissent. Cette discipline artistique permet d'aborder parfois des problématiques ou thématiques complexes de manière décalée et plus ludique.

Le théâtre documentaire

Le théâtre documentaire permettra la mise en place de focus thématiques, en lien avec le cinéma, en offrant des conférences au sein de l'université ou en collaborant avec des associations comme Les amis du monde diplomatique. De plus, à l'heure des « fake news », la forme documentaire apporte des éclaircissements et des informations étayées sur des événements historiques et sur la réalité de la vie aujourd'hui.

La musique

Dans un désir de diversité de propositions artistiques et de publics, je souhaite profiter des nouvelles capacités techniques et d'accueil du futur théâtre en invitant des concerts, en imaginant toutes les configurations possibles : concert debout, bal, concert intimiste, concert dansant... allant du jazz à la musique classique, en passant par les musiques actuelles et la chanson française.

Les objectifs de cet éventail plus large de disciplines artistiques sont nombreux : proposer une forme d'exclusivité de certaines esthétiques sur la métropole, ouvrir à un public plus familial et

intergénérationnel, être complémentaire face à une offre culturelle abondante et mobiliser un public moins familier de la pratique culturelle.

En effet, grâce à cette diversité de disciplines, je veux que La rose des vents s'ouvre à toutes et à tous : le théâtre documentaire convoque nos préoccupations sociétales, le théâtre d'objets renvoie aux activités de l'enfance, la magie fait rêver les grands et les petits, la musique fait bouger nos corps et vibrer nos cœurs...

I-2- Proposer le bon rythme de programmation

La parité

La programmation sera bien entendu paritaire (tant sur la diffusion que sur les apports en coproduction). Il conviendra d'utiliser des outils fiables et justes de mesure de la parité. Des travaux ont d'ailleurs été menés par le Syndeac (étude intitulée « Artistes femmes dans le spectacle vivant – comptage saison 20/21 » - octobre 2022) ; je me baserai sur la même méthodologie que cette étude réalisée par le Syndeac.

Une saison dense et équilibrée

La programmation saisonnière est le fil rouge de l'activité de la rose des vents, renforcée à l'automne de manière très significative par le Next festival, événement phare et emblématique de La rose des vents, auquel je souhaite adjoindre deux autres temps forts : le festival « 100% MAGIE », événement autour des différentes formes de magie (illusion, mentalisme, ...) et « Fêtons l'été », une fête estivale au début des vacances scolaires. L'équilibre, c'est aussi de garantir la venue de tous les publics, avec un dosage subtil entre spectacles pour la jeunesse, spectacles intergénérationnels, une diversité des esthétiques et des formats ainsi que des spectacles participatifs.

Des moments de fête

La rose des vents est et doit rester le symbole de la convivialité, du partage et de la fête. Toutes les occasions sont bonnes pour faire la fête, et nous pouvons déjà en lister quelques-unes qui me semblent incontournables à noter dès à présent dans les agendas, afin d'organiser une programmation artistique et des moments festifs : Les Jeux Olympiques Paris 2024, l'inauguration du nouveau bâtiment de La rose des vents courant 2025, les 50 ans de La rose des vents en 2026, les 50 ans du méliès en 2028... (*liste non exhaustive*).

Le Next festival

Le Next a fêté sa 15^{ème} édition en novembre 2022. Ce festival élaboré de manière collégiale est en quête constante de renouvellement. La richesse et la diversité de nos cinq structures font du Next un festival reconnu par nos pairs et par le public. Pour autant, il nous faut sans cesse questionner l'identité de ce festival. Transfrontalier, international, pluridisciplinaire, certes. Mais au regard des urgences de notre monde (dérèglement climatique, guerres, pandémies, remise en cause de nos droits et libertés...), Next doit aussi être le reflet et le lieu d'expression de notre monde contemporain. La programmation artistique du Next festival doit prendre part à ces urgences. Je souhaite accompagner et mettre à l'honneur les artistes venus de pays meurtris (par les guerres, par le populisme, par le dérèglement climatique...) en les invitant comme témoins de notre époque et en mettant à l'honneur le théâtre.

Un temps fort magie / Le festival 100% MAGIE

La magie est un art populaire, qui rassemble un public large. Depuis plus de 20 ans, cet art se renouvelle constamment, passant du mentalisme, à l'illusion, la téléportation, l'apparition et la disparition... Ces effets magiques sont maintenant utilisés par différents créateurs et créatrices du spectacle vivant. Et La France est le terreau de nombreux artistes brillants exerçant cet art de la magie.

Mon envie, pendant le festival 100% MAGIE (qui se tiendra chaque saison au printemps), est de mettre en lumière cette diversité. Je m'appuierai sur l'expertise du magicien Thierry Collet, artiste associé à La rose des vents. Ce dernier organise déjà depuis quatre années des temps forts sur la magie à la Villette à Paris dans un lieu transformé pour l'occasion, intitulé le « Magic Wip ». Nous créerons à Villeneuve d'Ascq des espaces dédiés à la magie avec le « magic concorde », la « magic rose » et transformerons ces espaces en lieux de démonstrations, d'ateliers et de performances de magie. La programmation cinématographique du cinéma Le méliès s'emparera également de cette thématique magie durant ce temps fort. Je souhaite aussi associer la médiathèque Till l'Espiègle comme lieu d'ateliers et de ressources documentaires sur l'Histoire de la magie.

Fêtons l'été

La première édition de Fêtons l'été verra le jour début juillet 2023, l'occasion pour l'équipe de renforcer les liens avec le service culture de la Ville de Villeneuve d'Ascq et de travailler en synergie avec les forces vives implantées dans tous les quartiers de Villeneuve d'Ascq (centres sociaux, maisons de quartier, le musée du LaM, l'Atelier 2, ...) et permettre aux familles qui ne partent pas en vacances de profiter d'activités estivales. Pour l'élaboration de la programmation artistique de « Fêtons l'été », je collabore avec Philippe Kauffmann, coordinateur artistique de Mars et du festival au Carré à Mons en Belgique afin de partager nos connaissances, proposer une programmation conjointe autour de certaines propositions artistiques et ainsi mutualiser les coûts. « Fêtons l'été » aura lieu chaque année à Villeneuve d'Ascq. Lors de la 2^{ème} édition, en juillet 2024, le festival sera axé sur le sport, pour surfer sur la dynamique des Jeux Olympiques Paris 2024, et mettre à l'honneur Villeneuve d'Ascq, ville d'accueil des prochains Jeux Olympiques et Paralympiques. Pour l'été 2025, la thématique qui se profile est le vivre ensemble, l'espace public et la nature.

I-3- S'entourer d'artistes associés aux univers variés

Pour nourrir le projet de la scène nationale, La rose des vents s'associe à quatre artistes aux univers et disciplines complémentaires. Ils seront présents à mes côtés pour la mise en œuvre d'actions sur le territoire, et leurs spectacles seront coproduits et accueillis durant les trois prochaines saisons. Chacun d'entre eux apportera sa pierre à l'édifice, et accompagnera La rose des vents dans toute l'étendue de ses activités pour la période allant de la saison 2023/2024 à la saison 2025/2026, c'est-à-dire pendant la période de nomadisme jusqu'au retour dans les murs : actions culturelles sur le territoire, formations, rencontres, résidences, ateliers, et bien entendu présentation de leurs créations durant les prochaines saisons.

J'ai choisi de m'entourer de compagnes et compagnons de route de longue date pour lesquels je n'ai aucun doute quant à l'investissement, l'estime et le respect mutuel qui nous animent (Cyril Teste, Nathalie Béasse et Thierry Collet) ainsi qu'une rencontre plus récente mais tout aussi enthousiasmante, avec Jeanne Lazar, dont je suis le parcours artistique depuis sa sortie de l'École du Nord en 2015.

Cyril Teste – Metteur en scène

Dans son travail, Cyril Teste confronte l'art dramatique à la vidéo et aux nouvelles technologies. Son œuvre joue constamment sur les possibilités dramaturgiques qu'offre la vidéo tout en interrogeant, en toile de fond, la condition humaine. Artiste et pédagogue, il développe avec le Collectif MxM un réseau de transmission transdisciplinaire entre des structures de diffusion et des formations en art dramatique, image, technologie ou sciences sur un territoire.

Cyril Teste sera actif aux côtés de La rose des vents pour les dimensions liées à l'image et à la transmission :

Image : partage de savoir pour accompagner la mise en œuvre du pôle image de Villeneuve d'Ascq, animation d'ateliers auprès des élèves de l'option cinéma du lycée Queneau.

Transmission : Le collectif MxM est constitué de vidéastes, créateurs sonores, metteur en scène, dramaturges, techniciens. Des ateliers et des rencontres seront organisés pour faire découvrir l'étendue et la richesse des métiers disponibles au service de l'art.

Production et diffusion : La rose des vents soutiendra en coproduction la prochaine création de la compagnie, *Platonov*, avec une diffusion du spectacle prévue à l'automne 2024.

Nathalie Béasse – metteure en scène

Le travail de Nathalie Béasse se situe à la frontière du théâtre, de la danse et des arts visuels. En parallèle de ses spectacles, elle développe depuis 2005 une série de performances in situ qu'elle conçoit dans un environnement urbain ou naturel.

La collaboration entre Nathalie Béasse et La rose des vents prendra forme d'un soutien en coproduction et la diffusion de la prochaine création de la compagnie au cours de la saison 24/25. Nathalie Béasse viendra par ailleurs mener des ateliers mêlant le corps, le texte, la musique. Enfin, nous présenterons une création in situ sous forme d'un grand Banquet durant la saison 25/26, au moment de la réouverture du théâtre ; pour cette création in situ, Nathalie souhaite inviter une fanfare locale qui interprètera la partition musicale du projet.

Jeanne Lazar – auteure, metteure en scène, comédienne

Jeanne Lazar a été formée à l'École du Nord. À sa sortie en 2015, elle a été comédienne pour divers metteurs en scène, avant de créer sa propre compagnie « Il faut toujours finir ce qu'on a commencé ». Dans ses premières créations, elle s'est intéressée à des étoiles filantes de la littérature (Guillaume Dustan ou Nelly Arcan), en basant ses recherches sur des archives télévisuelles, des biographies...

Ce qui est réjouissant dans le travail de Jeanne Lazar, c'est son écriture directe, son attention portée à des personnalités atypiques, et aussi son goût pour des artistes populaires... C'est le cas de sa prochaine création, *Neiges éternelles*, qui rendra hommage à des chanteurs et chanteuses populaires (Dalida, Daniel Balavoine, Jean-Jacques Goldman...). Cette création sera accueillie par La rose des vents et s'accompagnera de rencontres avec les habitants pour récolter des paroles, des souvenirs liés à des chansons.

Une première résidence est prévue à l'automne 2023 à La ferme d'en Haut à Villeneuve d'Ascq, et la création du spectacle sera présentée lors de la saison 24/25.

Thierry Collet – chercheur en magie, mentaliste

Dans ses spectacles, il aborde des questions psychologiques et politiques liées à la manipulation mentale, avec l'envie d'inventer une magie qui nous questionne et active notre esprit critique. Thierry Collet est régulièrement conseiller en effets magiques pour d'autres créateurs et dirige de nombreuses formations. Depuis 2015, il transmet plusieurs pièces de son répertoire à des magiciennes, rares dans cette profession très masculine. Depuis 2017, il pilote, avec l'équipe du Parc de La Villette à Paris, le Magic Wip, un lieu « agitateur de magie » qui croise production et diffusion de spectacles, résidences d'artistes et compagnonnages, formations pour les publics et master class pour la communauté magique.

Thierry Collet sera aux côtés de La rose des vents comme conseiller magie. Mon ambition est de créer un réseau de lieux qui a cette appétence pour la magie (La Garance à Cavaillon, La Comète à Châlons en Champagne, Scènes Vosges, le Théâtre Firmin Gémier à Chatenay Malabry, La maison de la culture d'Amiens, La Villette à Paris...) pour accompagner en production et diffusion les magiciens et magiciennes en devenir. Thierry m'a informé que le Nord de la France, la Belgique et la Grande Bretagne sont des terres de magie ; de nombreux magiciens sont implantés sur ce territoire

et il existe une vraie connaissance et une curiosité pour cette discipline artistique. Thierry Collet a également pour projet de créer une mallette pédagogique magie, dans le même esprit que les mallettes pédagogiques pour la danse réalisées par les Centres de Développement Chorégraphique Nationaux.

I-4- Inscrire les compagnies régionales au cœur du projet

En renfort des artistes associés, je m'appuierai sur la richesse et la diversité de compagnies implantées en région Hauts-de-France. Je ne listerai pas ici la totalité des artistes régionaux susceptibles d'être accompagnés par La rose des vents durant les prochaines saisons, mais à titre d'exemples pertinents, je vous dresse ici quelques noms d'artistes et compagnies avec qui je suis d'ores et déjà en contact pour des projets en cours et à venir.

Noémie Rosenblatt - Metteuse en scène et comédienne, sa compagnie est implantée à Béthune. Noémie est accueillie au printemps 23 avec un triptyque de trois courtes pièces « C'est le chantier » avec une diffusion dans différents quartiers de Villeneuve d'Ascq. La rose des vents soutient également en coproduction sa prochaine création, *L'ordre des choses*, adaptée des romans « Pot-Bouille » et « L'œuvre » d'Émile Zola, un spectacle pour une troupe nombreuse sur le déterminisme social et les jeux de paraître, où le XIXème se mêlera au XXIème siècle, qui devrait voir le jour à l'automne 2024 ou au printemps 2025.

Théâtre du Prisme - Basé à Villeneuve d'Ascq, le Théâtre du prisme a été fondé en 1998 par Arnaud Anckaert et Capucine Lange. Complices de La rose des vents, les collaborations sont déjà nombreuses, de la mise à disposition de leur studio pour des rencontres professionnelles, des tournages vidéo, des répétitions, jusqu'à la coproduction et la diffusion de leurs créations ainsi qu'une envie commune de travailler sur des projets d'éducation artistique et culturelle.

Post Néo - Installée à Villeneuve d'Ascq, la compagnie Post Néo travaille autour de la démocratisation des danses issues d'internet, dites "post-internet". Leur objectif est de faire découvrir le Jumpstyle au monde entier, un peu comme le hip-hop l'a fait à ses débuts et mettre en valeur les artistes qui ont au cœur de leurs activités les pratiques de terrain, l'enseignement, la transmission. Nous ferons appel à leur talent pour des ateliers de danse sur le territoire de Villeneuve d'Ascq.

Tony Melvil - Violoniste classique de formation, Tony Melvil est un auteur-compositeur-interprète français lillois. Il conçoit des spectacles qui se situent à mi-chemin entre le théâtre contemporain et les musiques actuelles. Sa nouvelle création *En apparence* à destination du jeune public pour la saison 23/24, est soutenue en coproduction par La rose des vents et accueillie au printemps 2024 ; la présentation de ce spectacle s'accompagnera de nombreux ateliers de sensibilisation à la musique et à l'écriture en milieu scolaire.

Rébecca Chaillon – Sa compagnie est implantée à Creil. Suite au succès de *Carte noire nommée désir*, spectacle coproduit et accueilli par La rose des vents en janvier 2022, qui interrogeait les questions du désir à travers la situation des femmes afro-descendantes, La rose des vents poursuit la diffusion des projets de la compagnie et présentera en mars 2024 en coréalisation avec Le Grand Bleu, sa nouvelle pièce à destination des adolescents intitulée *Plutôt vomir que faillir*.

Caroline Guyot – Avec Barbaque Compagnie, Caroline Guyot allie la fantaisie du théâtre d'objets à l'exigence du texte théâtral, sans perdre de vue l'accessibilité au plus grand nombre. Ses spectacles questionnent des sujets de société épineux en les abordant de manière fine et délicate (l'homosexualité, la différence, le harcèlement...). Elle prépare actuellement une création intitulée *L'enfant mascara*, tirée d'un roman pour adolescents qui traite avec acuité de l'homophobie et du

harcèlement. La rose des vents accueillera dans le cadre de Fêtons l'été 2024 la reprise d'un spectacle de la compagnie, Mercredi c'est sport.

La coopérative L'Amicale : L'amicale est une plateforme coopérative de production qui développe, accompagne et diffuse des projets d'art vivant. L'Amicale conçoit et fait évoluer la dynamique coopérative pour créer un environnement de création stimulant et rassurant qui permette aux artistes de fabriquer de beaux projets :

- **Julien Fournet** – Au sein de la collaborative l'Amicale, Julien Fournet prépare une création dans l'espace public, à déployer dans une rue et sur une place et qui nécessitera la complicité de 20 enfants. Intitulé *L'enfance majeure*, ce projet a pour ambition l'appropriation joyeuse de l'espace public par une communauté d'enfants. Je souhaite accompagner ce projet en coproduction et le présenter lors de l'édition 2025 de « Fêtons l'été ».
- **Antoine Defoort** – La rose des vents soutiendra en coproduction et accueillera sa prochaine création *Poignées de main* (titre provisoire – création automne 2026).
- **Carte Blanche à l'Amicale** – pour mettre à l'honneur les projets foisonnants de l'Amicale, La rose des vents leur offrira une Carte Blanche, qui verra le jour durant la saison 25/26 ou à l'automne 2026.

Hugues Duchêne – Sa nouvelle création *L'Abolition des privilèges* est soutenue en coproduction par La rose des vents, qui accueillera également l'équipe artistique en résidence de création, et présentera les premières représentations de ce spectacle à la Salle Masqueliez de Villeneuve d'Ascq en mars 2024, ainsi que dans le cadre des Belles Sorties de la Métropole Européenne de Lille.

I-5- Accueillir la scène européenne et internationale

Accueillir la scène européenne et internationale, c'est lutter contre le repli sur soi, c'est affirmer notre curiosité à découvrir d'autres cultures, d'autres esthétiques artistiques, c'est ouvrir le débat, entendre d'autres voix et tenter de comprendre la complexité de notre monde. Par mon parcours, j'ai acquis une connaissance fine de la scène internationale, et développé un réseau professionnel auprès de festivals et de scènes internationales qui me permet d'envisager des collaborations et coopérations fructueuses pour la mise en œuvre de tournées concertées et la mutualisation des coûts (Onda, IETM, Vidy Lausanne, Onassis Cultural Center à Athènes, festival Sens Interdits à Lyon, festival Transamériques à Montréal, Under The Radar à New York, Santiago A Mil à Santiago au Chili...).

Pour la venue des artistes internationaux (hors Europe), dans un souci de bonne gestion budgétaire et environnementale, j'inscrirai l'accueil de ces spectacles si et seulement si leur venue fait l'objet d'une tournée concertée avec plusieurs lieux d'accueil en France et en Europe.

De même, pour la venue de compagnies européennes, l'organisation des voyages sera prévue bien en amont, privilégiant dans la mesure du possible et selon la provenance des artistes, des voyages en train plutôt qu'en avion.

Afin de mettre en place concrètement ces « bonnes intentions », je compte inscrire La rose des vents dans le projet de plate-forme « CooProg ». Il s'agit d'un projet de plate-forme numérique, porté par plusieurs partenaires européens, dont l'ONDA, Pro Helvetia, la Ville d'Esch, La Kaserne à Bâle, l'Association des scènes nationales, etc. Elle vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre des structures du spectacle vivant, en favorisant une coopération renforcée entre les structures programmatrices. Il s'agit notamment de mieux partager l'information sur les intentions de

programmation pour favoriser une conception de tournées plus soutenables écologiquement (avec des effets potentiellement positifs sur les dimensions économiques et des conditions de travail).

I-6- Affirmer un soutien à la production et aux résidences d'artistes

Inventer un nouveau mode de résidence d'artistes pendant le Hors les murs

Le nomadisme permet d'imaginer d'autres formats de résidences, dans des espaces ne nécessitant pas pour les artistes de travailler dans un lieu équipé, à savoir : résidences d'écriture, recherche, résidences dans des lieux non dédiés, résidences dans l'espace public, en vue de l'élaboration de créations in situ ou dans l'espace public, au cœur des quartiers et en lien avec la population. Ces résidences permettent de nouvelles rencontres entre la population, les artistes et l'équipe de La rose des vents. Ce sont autant d'initiatives qui faciliteront ensuite la venue d'un public élargi dans le futur théâtre.

D'ores et déjà, plusieurs résidences se concrétisent avec :

En septembre 2023 : une résidence /étape de création de *Neiges Eternelles* de Jeanne Lazar à la Ferme d'en Haut à Villeneuve d'Ascq.

En novembre 2023 : l'accueil en résidence (répétitions et ateliers avec la population) de 2 musiciens iraniens (Mehdi Saki et Ava Rasti), en coréalisation avec Le Grand Mix à Tourcoing et avec le soutien de l'Ambassade de France en Iran.

En mars 2024 : la résidence de création de *L'Abolition des privilèges* de Hugues Duchêne dans la salle des fêtes Masqueliez à Villeneuve d'Ascq.

D'autres projets de résidence se profilent durant le Hors les murs de La rose des vents, avec :

A l'automne 24, une dernière étape de travail et la création de *Neiges Eternelles* de Jeanne Lazar.

Début juillet 25, une résidence in situ pour le spectacle participatif *L'Enfance majeure*, projet artistique pluridisciplinaire se déroulant dans l'espace public, incluant la participation d'enfants dans le processus de création mais également lors de la performance.

Les résidences d'artistes dès 2026 au retour dans les murs

Dès l'automne 2025, La rose des vents pourra accueillir dans ses murs des équipes artistiques en résidence.

En effet, les différents espaces de la future rose des vents (grande salle, petite salle, salle de répétition, mais aussi café du théâtre comme espace de co-working) permettront à la fois des mises à disposition de chaque salle (en privilégiant les équipes régionales), des répétitions et des résidences de création en privilégiant les compagnies régionales et les artistes associés.

Soutien à la production

Je compte privilégier le soutien en coproduction des artistes associés à La rose des vents, à la fois pour la création de leurs spectacles, mais aussi pour des commandes de spectacles in situ sur le territoire.

De même, je favoriserai la contribution de La rose des vents aux artistes implantés en région Hauts-de-France. Ma connaissance aigüe du territoire et des artistes régionaux facilitera l'accompagnement des projets des artistes régionaux.

Le montant de l'apport en coproduction pour La rose des vents s'élèvera à 100 000 euros par an, montant que nous comptons sanctuariser, et qui sera réparti en priorité pour les créations des artistes associés, les compagnies régionales et les artistes étrangers venant de territoires au sein desquels la liberté de création est mise à mal.

Accompagnement des artistes émergents

Depuis plusieurs années, je porte une attention particulière aux projets des dernières promotions des artistes issus de l'École du Nord.

Je serai également attentive aux projets qui seront portés dans le cadre du réseau de La Croisée, qui réunit des structures culturelles implantées dans les Hauts-de-France et à Avignon et qui a pour mission le soutien à la création dans le domaine du spectacle vivant, dans une dynamique territoriale.

Enfin, dès la création du dispositif HappyNest (plate-forme de soutien à l'émergence dans les Hauts de France), La rose des vents a été l'un des premiers partenaires. J'ai repris contact avec l'équipe de HappyNest afin d'inscrire à nouveau La rose des vents comme partenaire de ce dispositif.

Ce soutien aux équipes émergentes pourra vraiment être efficient au moment de notre retour dans le nouveau théâtre, offrant différents espaces de travail pour les équipes artistiques.

Être à l'écoute des équipes artistiques régionales

Le soutien passe aussi par l'écoute, le conseil et l'échange. Je suis soucieuse des préoccupations actuelles des équipes artistiques face aux difficultés d'embaucher des collaboratrices et collaborateurs en administration et en production, ainsi que le sentiment d'isolement des équipes administratives des compagnies. Il est de la responsabilité des lieux culturels de partager ses compétences et de répondre aux problématiques administratives des compagnies. C'est pourquoi, une fois le théâtre revenu dans ses murs, je prévois un espace de coworking, ainsi qu'un agenda de rencontres professionnelles régulières dans le café du théâtre, en étroite collaboration avec Filage (coopérative d'accompagnement des acteurs artistiques et culturels), l'Afdas (Assurance Formation des Activités du Spectacle) et Pôle Emploi Spectacle.

II – UNE SCÈNE RAYONNANTE

II-1- Se nourrir de la richesse des partenariats

Une cartographie lisible de nos activités nomades

Forte de l'expérience de deux saisons nomades (21/22 et 22/23), je constate avec joie et soulagement que le public nous a suivi et a immédiatement investi les différents lieux qui nous accueillent pendant ce hors les murs. Pour mieux identifier la programmation, il est intéressant de réfléchir aux liens entre les différents lieux d'accueil et la ligne artistique de La rose des vents. Ainsi, pour donner une meilleure lisibilité à la programmation « hors les murs », la programmation nomade se construit de la manière suivante :

Identifier des lieux pour la programmation jeune public (représentations scolaires et familiales)

Un travail très conséquent est mené auprès des écoles de Villeneuve d'Ascq et auprès des familles de toute la métropole de Lille. Pour répondre aux attentes des écoles et du public villeneuvois, la programmation des spectacles à destination des familles et des écoles se déroulera exclusivement à Villeneuve d'Ascq, en profitant des différentes salles villeneuvoises que sont La ferme d'en Haut, l'espace concorde, la salle Masqueliez ou encore l'auditorium du musée du LaM.

S'appuyer sur des théâtres partenaires référencés pour la programmation d'une discipline artistique

La richesse et la diversité des lieux culturels de la métropole de Lille permettent la coréalisation de spectacles toutes disciplines artistiques confondues. Je souhaite poursuivre ces coréalizations fructueuses avec : le Théâtre du Nord pour les grandes formes de théâtre, le Prato pour le cirque, Le Gymnase pour la danse dans le cadre du festival le Grand Bain, Le Grand Bleu pour le jeune public, Le Grand Mix pour les musiques actuelles et Les Latitudes Contemporaines pour la création contemporaine.

Des spectacles « tout terrain » en tournée

Les Belles Sorties de la MEL : je souhaite poursuivre l'inscription de La rose des vents dans le dispositif des Belles Sorties, qui permet à La rose des vents d'aller à la rencontre de nouveaux publics avec des formes légères de spectacles.

La zone géographique du Hors les murs sur la métropole de Lille

Mon souhait n'est pas d'étendre la programmation nomade sur toute la métropole lilloise, mais de travailler sur un secteur géographique identifié qui prend ancrage à Villeneuve d'Ascq et s'étend sur le versant Nord / Nord-Est de la métropole lilloise.

Les spectacles « en balade » et en école buissonnière »

Je compte enfin poursuivre les spectacles gratuits « en balade » dans les différents quartiers de Villeneuve d'Ascq (centres sociaux, maisons de quartiers, ...) ainsi que les spectacles en « école buissonnière » au sein des établissements scolaires villeneuvois (écoles primaires, collèges et lycées).

Proposer des spectacles participatifs

Le nomadisme nous invite à repenser notre programmation, et proposer des spectacles qui modifient le rapport artiste/spectateur. Je poursuivrai la programmation de spectacles participatifs, avec des artistes qui inventent des formes immersives, où chaque représentation est unique car construite avec le public, en fonction de leurs réactions et leur implication. La Salle des fêtes Masqueliez à Villeneuve d'Ascq est un endroit idéal pour ces formats de spectacles.

Profiter des grands plateaux mis à notre disposition

Afin de maintenir une programmation de spectacles d'envergure, La rose des vents « nomade » bénéficie de la mise à disposition de l'espace Concorde à Villeneuve d'Ascq, ainsi que de certaines salles de la métropole de Lille (La condition publique à Roubaix, le Théâtre du Nord avec L'idéal Tourcoing, Le Grand Sud à Lille, La Salle Allende à Mons en Baroeul ou encore l'Étoile à Mouvaux). Je poursuivrai ces partenariats précieux, et j'y ajouterai des spectacles dans l'espace public durant « Fêtons l'été », afin d'accueillir un public encore plus nombreux.

Un nomadisme propice aux expérimentations... pour un retour serein et renforcé dans nos murs

La rose des vents nomade bénéficie de la mise à disposition non pas seulement d'une grande salle et d'une petite salle comme auparavant, mais d'une quinzaine de salles aux dimensions et aux charmes différents sur toute la métropole de Lille. Cette diversité de lieux enrichit la programmation artistique, nourrit l'imaginaire et permet l'accueil de spectacles en fonction des spécificités techniques de chaque lieu partenaire.

Ce nomadisme permet aussi de diffuser l'identité de La rose des vents et d'aller à la conquête de nouveaux publics sur le territoire métropolitain, que j'aurai plaisir à accueillir dans la future rose des vents.

Au retour dans nos murs, je souhaite préserver ce maillage territorial et le travail partenarial mené. Je poursuivrai les échanges avec les lieux métropolitains pour faire perdurer le rayonnement métropolitain de La rose des vents et proposer la programmation de spectacles dans différents espaces, en privilégiant la co-construction et la coréalisation c'est-à-dire un partage des coûts avec les lieux partenaires de La rose des vents, pour ne pas alourdir les charges inhérentes à la gestion et aux activités du nouveau théâtre.

Le retour dans les murs

Les espaces de La rose des vents :

- La grande salle :

La grande salle de La rose des vents nous permettra de renforcer la programmation de grandes formes de danse, qui se maintiennent durant le hors les murs, mais à des coûts élevés. En effet, pour le moment, les beaux plateaux que sont la salle de la Condition Publique à Roubaix ou encore Le Grand Sud à Lille nécessitent une journée supplémentaire de montage de praticables pour accueillir les spectacles de danse.

Le caractère modulable de la salle nous permettra également d'accueillir : des concerts avec une jauge offerte de 1000 places (concert debout), des spectacles de cirque en quadri frontal, des bals, ...

- La petite salle :

Cette salle sera idéale pour accueillir une partie de la programmation artistique à destination de la jeunesse, mais aussi pour des spectacles plus intimes nécessitant une proximité avec le public.

- Tous les espaces de La rose des vents :

Je souhaite profiter de tous les espaces qui seront mis à notre disposition lors du festival 100% MAGIE, avec l'envie, au fur et à mesure des années, de faire de ce festival un rendez-vous incontournable dédié à toutes les formes de magie.

Maintien de l'itinérance :

Le retour dans les murs ne signifie pas la fin de l'itinérance de La rose des vents. Je souhaite maintenir une programmation itinérante (La rose en balade, l'école buissonnière, Fêtons l'été dans différents quartiers de Villeneuve d'Ascq, le festival 100% magie avec des spectacles et ateliers

présentés dans différents espaces disponibles à Villeneuve d'Ascq...) afin de ne pas couper la dynamique et entretenir le lien avec toute la population villeneuvoise.

Poursuite des corélisations avec des partenaires privilégiés de La rose des vents :

Je poursuivrai également une programmation en coréalisation avec les lieux complices de La rose des vents, que sont : le Théâtre du Nord à Lille, le Prato à Lille, la Maison de la culture de Tournai, le Grand Mix à Tourcoing, Le Grand Bleu à Lille, Le Gymnase à Roubaix ou encore Les latitudes contemporaines.

II-2- Next festival : International, transfrontalier et indissociable de La rose des vents

La rose des vents membre fondateur

Le Next festival est intimement lié à La rose des vents. Durant plusieurs semaines, et même tout au long de l'année, c'est toute l'équipe de la scène nationale qui travaille à la bonne organisation générale de ce rendez-vous : suivi administratif de l'association française Next, coordination des équipes de relations publiques, stratégie de communication pour le versant français, coordination de la billetterie commune avec tous les partenaires métropolitains...

La programmation artistique, construite de manière collégiale par les cinq théâtres organisateurs permet une richesse et belle palette de propositions. Pour autant, mon constat personnel est qu'il manque des propositions plus théâtrales et moins performatives. Je m'attellerai à repositionner La rose des vents dans le cercle des VIP des festivals internationaux, afin de proposer un renouvellement et une plus grande diversité des formes programmées durant le Next festival, avec une attention particulière pour le théâtre et l'accueil d'artistes témoins de la complexité de notre monde.

Décoder notre monde

Le Next festival et La rose des vents doivent soutenir et être solidaires des belles et courageuses résistances, aider à comprendre l'indicible, entendre les artistes, les témoins de notre époque.

II-3- Une complicité renouvelée avec la maison de la culture de Tournai

Un partenaire historique de La rose des vents

La maison de la culture de Tournai est le partenaire belge historique de La rose des vents. La complicité entre nos deux maisons perdure. Une nouvelle directrice a pris la tête de la maison, Anaëlle Kins, avec qui j'entretiens des liens de longue date et avec qui j'échange régulièrement sur la vie de nos maisons, regroupant chacune une double activité spectacle vivant et cinéma. Nous partageons aussi nos expériences de suivi de chantier, car La maison de la culture de Tournai finalise actuellement la rénovation de son théâtre, avec une réouverture prévue au printemps 2023.

Les navettes de spectateurs

J'ai entrepris la relance des navettes transfrontalières entre La rose des vents et la maison de la culture de Tournai. Pour les saisons à venir, Anaëlle et moi-même nous engageons à poursuivre ce partenariat, qui consiste à faire découvrir aux spectateurs de La rose des vents deux spectacles de la saison de la maison de la culture de Tournai, et inversement, au public tournaisien de découvrir deux spectacles par saison dans le cadre de la programmation de La rose des vents.

La coréalisation d'un spectacle

Anaëlle et moi-même souhaitons aller plus loin dans notre collaboration, en coréalisant chaque saison un spectacle sélectionné par nos soins, et pour lequel nous financerons à part égale la venue de ce spectacle. Nous nous engageons également à ce que ce spectacle soit présenté une année à

Tournai, puis l'année suivante à Villeneuve d'Ascq, au moment du retour de La rose des vents dans ses murs.

Habiter nos maisons AUTREMENT !

La rose des vents et la maison de la culture de Tournai, du fait de leur histoire, leur mission, leur sensibilité artistique, leur fonctionnement, ont beaucoup de choses à partager : expérience d'un chantier de rénovation du théâtre, programmation artistique pluridisciplinaire en arts vivants, en cinéma, projets participatifs à destination de tous les publics et une volonté commune d'ouvrir leurs maisons à la population pour en faire des lieux de vie à partager. En effet, la maison de la culture de Tournai et La rose des vents sont des lieux de vie collectifs, des espaces à partager avec la population pour imaginer ensemble « le théâtre idéal ».

A travers ce projet « Habiter nos maisons AUTREMENT ! », nos enjeux communs sont ainsi de : partager nos savoirs et expériences, prendre soin les uns des autres, faire circuler le public transfrontalier et nos équipes respectives dans une volonté affirmée d'ouverture des pratiques, des programmations, du fonctionnement à réinventer des espaces prochainement réinvestis de nos théâtres.

III - ROSE ET MELIES, LA FORCE D'UNE DOUBLE IDENTITÉ ARTISTIQUE

III-1- État des lieux du cinéma

Un cinéma de proximité

Le méliès est un cinéma de quartier, au sens noble du terme. Ouvert sept jours sur sept, dernier cinéma indépendant de la métropole de Lille possédant tous les labels, Le méliès est une fierté pour l'équipe et la population. Le public s'y sent bien, les associations qui ont des projets sont toujours les bienvenues, le cinéma est présent sur tous les dispositifs nationaux, et accompagne le public dès le plus jeune âge.

Une programmation unique et indépendante

En concertation avec Antoine Tillard, responsable et programmateur du cinéma, notre analyse est la suivante : il faut maintenir cette programmation exigeante, qui se démarque des programmations plus standardisées proposées par les cinémas lillois.

Le public

À l'instar de l'ensemble des cinémas en France, Le méliès a subi une perte importante de fréquentation au sortir de la pandémie. Pour autant, depuis l'automne 2022, nous constatons un rajeunissement du public, ouvert et curieux de découvrir des films qui sont à l'affiche. De même, la tarification attractive est un atout non négligeable à maintenir.

L'accessibilité du cinéma

Label Tourisme et Handicap

Le cinéma est accessible aux personnes à mobilité réduite. Il est équipé d'une boucle magnétique permettant l'accessibilité de toutes les séances aux personnes équipées d'un appareil auditif. Un dispositif d'audiodescription est également disponible.

Le méliès est donc labellisé Tourisme et Handicap, label accordé à des établissements adaptés à l'accueil de personnes pouvant être atteintes de handicaps auditif, physique, mental ou visuel.

Ciné-ma différence / Culture Relax

Pour aller encore plus loin, nous inscrivons le cinéma Le méliès dans le dispositif « Ciné-ma différence ». Il s'agit d'un dispositif inclusif d'accessibilité proposé lors des séances de cinéma avec le public habituel, à destination des personnes en situation de handicap psychique, dont les règles sont les suivantes : l'accueil et l'information du public sont assurés par des salariés et/ou bénévoles, qui font en sorte que chaque spectateur se sente le bienvenu ; le son est abaissé, la lumière s'éteint progressivement ; un mot de bienvenue avant le début du film explique à tous le pourquoi et le comment de ces séances, un très court métrage d'animation transmet ce message sous une forme accessible à tous ; chacun peut exprimer ses émotions à sa manière, sans crainte.

Ce dispositif, porté par l'association Culture Relax, propose également dans le cadre de son activité la mise en place des « spectacles Relax », que je développerai pour l'activité spectacle vivant de La rose des vents.

III-2- Développer des connexions entre spectacle vivant et cinéma

L'œil du méliès

« L'œil du méliès », c'est une programmation de films en écho à un spectacle.-Je souhaite maintenir et renforcer l'œil du méliès, en développant un axe documentaire, afin d'apporter une ligne éditoriale plus marquée pour cette programmation spécifique « œil du méliès ».

Théâtre et film documentaires

En effet, la programmation spectacle vivant sera jalonnée de pièces de théâtre documentaire, afin de jouer notre mission éducative ainsi que notre rôle de garant de la mémoire collective sur des événements historiques récents ou passés et aiguïser notre regard critique.

De même, le cinéma documentaire joue ce rôle pleinement. La forme documentaire reflète et éclaire la complexité de notre monde, La rose des vents et Le méliès construiront une programmation documentaire conjointe en y ajoutant des rencontres, des débats, des conférences thématiques.

Le festival 100% MAGIE

La magie sera présente à l'espace Concorde, mais aussi au méliès, avec une programmation cinématographique spécifique et des ateliers magie durant le festival 100% MAGIE qui se tiendra chaque saison courant avril.

III-3- Élaborer ensemble la médiation et les actions culturelles spectacle vivant et cinéma

Renforcer le travail de médiation

L'équipe du méliès mène un travail conséquent de sensibilisation, d'accompagnement et de fidélisation des publics de tous âges. Partenaire des dispositifs nationaux et territoriaux d'éducation à l'image (Lycéens au cinéma, Collège au cinéma, École et cinéma) ainsi que des enseignements optionnels et obligatoires (partenariat avec les options cinéma Audiovisuel), Le méliès développe également des parcours et partenariats « hors dispositifs » (Plan B, l'option cinéma du lycée Queneau).

Afin de permettre un travail commun de prospection en direction du jeune public et du tout public pour le spectacle vivant et le cinéma, différentes actions vont se poursuivre et se développer :

- *Pour le jeune public :*

Des passerelles entre spectacle vivant et cinéma se construisent, avec la mise en place d'ateliers parents/enfants autour d'une thématique commune sur un spectacle et un film, ainsi que des parcours de jeunes spectateurs en proposant une sélection de sorties au cinéma et au théâtre.

- *Pour le tout public :*

Intensification de l'Œil du méliès avec des rencontres avec les équipes artistiques durant la projection ; programmation d'un film gratuit en plein air durant le festival Fêtons l'été ; parcours de spectacles, de films et d'ateliers autour de la magie durant le festival 100% Magie...

Un partenariat structurant entre La scène nationale et le lycée Queneau de Villeneuve d'Ascq

Afin de consolider le partenariat entre le lycée Raymond Queneau et La rose des vents, qui vise à favoriser l'accès du plus grand nombre de lycéens à la culture, aux œuvres et aux pratiques culturelles, sur la dimension spectacle vivant et cinéma, je compte impliquer les artistes associés. À titre d'exemples concrets, Cyril Teste et son collectif MxM feront découvrir les métiers de l'image et animeront un atelier de création et montage vidéo, Jeanne Lazar conduira un atelier « écriture et oralité », Thierry Collet animera une conférence visant à démontrer, à partir d'effets magiques et de manipulations d'objets, comment le cerveau est formaté à percevoir le monde, Nathalie Béasse proposera un travail photographique...

Un pôle Image à Villeneuve d'Ascq

J'ai pris connaissance de la mise en place d'un pôle Image dans le quartier du Pont de Bois, dans l'ancienne école Claude Bernard, en connexion avec la maison de quartier Jacques Brel. Je serais ravi de pouvoir contribuer à la vie de ce pôle image et de solliciter des artistes pour faire vivre ce lieu. Je pense par exemple au chorégraphe de danse hip hop Étienne Rochefort qui réalise des films participatifs de danse avec les habitants. De même, Cyril Teste serait heureux de partager son expertise concernant le matériel à prévoir pour la réalisation de ce projet de pôle Image.

III-4- Tisser de nouveaux partenariats

Le festival Ramdam, le festival « qui dérange »

Créé en 2010, le festival de cinéma Ramdam a lieu tous les ans en janvier à Tournai.

Pour reprendre la présentation du festival, Ramdam, c'est un festival : « Qui dérange dans le sens de qui remue, questionne, suscite écho et débat, interpelle, chambarde, émeut, fait réfléchir, trouble, gêne, choque, importune, transgresse, bref, fait du barouf, du raffut, du vacarme, avec toutes les nuances que la production d'un son comporte : du plus sourd au plus criant, du plus tapageur au plus mélodieux, du plus obsédant au plus limpide. Pour le plus grand bénéfice de l'esprit critique de « spectateur ». Au programme, des films d'aujourd'hui, mais aussi d'hier, reflétant le monde d'ici et d'ailleurs et disant, dans toutes les langues, quelque chose de la marche de l'humanité qu'il est urgent d'entendre, de voir, ... et de ne pas oublier. »

Des premiers échanges sont en cours afin d'imaginer une extension du festival à Villeneuve d'Ascq au méliès.

Les Jeux vidéo

En discussion avec Antoine Tillard, responsable et programmateur du méliès, nous souhaitons diversifier les activités du cinéma, afin d'y accueillir un autre public, celui des Jeux vidéo.

Notre envie est de proposer des soirées dédiées à l'art vidéo, en promouvant les jeux indépendants. Nous y dévoilerons les secrets de fabrication, et inviterons des créateurs et créatrices de jeux vidéo. Pour l'organisation de cet événement, nous solliciterons « Playful », association lilloise qui se veut un intermédiaire facilitateur pour accompagner les professionnels dans leur désir d'apporter de nouvelles expériences fédératrices à leurs spectateurs. L'association propose un catalogue de jeux et l'équipe est présente pour animer les séances.

Nous travaillons aussi en étroite collaboration avec « De la suite dans les images », qui conduit depuis 2018 dans les Hauts-de-France des actions centrées sur les passerelles existantes entre le cinéma et le jeu vidéo, et propose un programme d'actions de sensibilisation, de formation, d'expérimentation, de diffusion autour de la pratique des jeux vidéo.

Actuellement, deux personnes de l'équipe du méliès sont en train de se former à la médiation autour des jeux vidéo. Nous souhaitons programmer 4 à 5 soirées thématiques par an « découverte du jeu vidéo + fim ». À terme, d'autres événements autour du jeu vidéo pourront voir le jour, en collaboration étroite avec le futur pôle image de Villeneuve d'Ascq.

IV – LA VIE EN ROSE

IV-1- Accessibilité

Vers une plus grande diversité du public

Plusieurs éléments indissociables vont nous permettre de développer le public de La rose des vents : le déploiement de la programmation artistique « nomade » dans les différents quartiers de Villeneuve d'Ascq et sur la métropole de Lille, ainsi que la pluridisciplinarité et la diversité de la programmation et des actions culturelles, avec comme objectifs une mixité sociale et intergénérationnelle du public ainsi qu'une augmentation de la fréquentation.

Un travail exemplaire mené par l'équipe dans l'accompagnement des publics en situation de handicap

L'équipe de La rose des vents mène une démarche globale et transversale et œuvre à une société plus inclusive en facilitant l'accès des personnes en situation de handicap au spectacle vivant et au cinéma, dans le respect du droit à la culture et à son accès en autonomie. Le travail mené par l'équipe des relations publiques est remarquable : rédaction d'un registre d'accessibilité, sensibilisation et formation d'équipe à l'accueil des personnes non voyantes et mal voyantes, initiation à la langue des signes française, identification d'une référente accessibilité au sein de l'équipe, organisation de rencontres professionnelles et mise en place d'un réseau de structures culturelles pour échanger sur les bonnes pratiques et initiatives à mutualiser, partenariats avec l'Unadev (Union des aveugles et déficients visuels), l'association des sourds et malentendants, l'association Signes de sens, les Papillons Blancs etc.

Intensification de la démarche d'accessibilité :

Panthea – Vers l'accessibilité au spectacle pour les personnes allophones, et pour les personnes atteintes d'un handicap sensoriel

Leader européen des solutions de surtitrage pour le spectacle vivant, Panthea propose des services complets de surtitrage pour le spectacle. L'inclusion des personnes en situation de handicap est aussi une de leur priorité. C'est pourquoi Panthea développe, en parallèle du surtitrage en langues étrangères, des solutions innovantes pour rendre le théâtre plus accessible pour les publics sourds et malentendants (surtitrage adapté diffusé à la vue de tous ou sur des appareils mobiles individuels paramétrés : tablettes, téléphones, lunettes connectées). Panthea propose aussi de l'audiodescription pour les spectateurs en situation de handicap visuel. Ces dispositifs technologiques sont coûteux, c'est la raison pour laquelle, en collaboration avec La rose des vents, l'Opéra de Lille et le Tandem Arras Douai, Panthea a déposé un projet et obtenu un financement auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation, dans le cadre de l'appel à projet « Investissement d'avenir ». La rose des vents s'engage pendant trois ans (de 2023 à 2025) à présenter un spectacle par an « 100% accessible » aux personnes atteintes d'un handicap sensoriel.

Culture Relax – Vers l'accessibilité au spectacle pour les personnes atteintes d'un handicap psychique

En s'appuyant sur les « Relaxed Performances » présentes dans les pays anglo-saxons, l'association « Cinéma différence » a conçu en 2018 le dispositif Relax d'accessibilité au spectacle vivant. L'association s'appelle dorénavant Culture Relax et regroupe en son sein l'activité cinéma et spectacle vivant (Cinéma Relax et Spectacle Relax). Les spectacles Relax proposent un environnement bienveillant et détendu où chacun peut vivre ses émotions sans craintes, ni contraintes.

En effet, on devrait tous se sentir le bienvenu au théâtre : accéder à une salle de spectacle quand on est autiste, polyhandicapé, avec un handicap mental, un handicap psychique, une maladie d'Alzheimer et pouvoir exprimer ses émotions à sa manière sans craindre d'être jugé ou rejeté, partager le plaisir d'un spectacle avec les autres spectateurs, dans une atmosphère bienveillante et détendue. Pour le moment, ce dispositif est présent uniquement en Île-de-France, en attendant un déploiement en régions. Une convention entre La rose des vents et Culture Relax est signée pour une mise en place du dispositif Relax dès la saison 23/24 pour le cinéma et pour le spectacle vivant.

Culture et langue française

Je souhaite proposer des projets d'action culturelle autour de la langue française, mêlant un groupe d'étudiants allophones et un groupe d'adolescents en situation de fragilité linguistique. Il s'agira de mettre en place des ateliers d'écriture, des échanges épistolaires d'un groupe à l'autre, une session de lecture à voix haute, la découverte des métiers de l'art ainsi que la découverte d'un spectacle. Je compte mener ce projet avec les structures villeneuvoises (maison de quartier Jacques Brel, médiathèque Till l'Espiègle).

Le pass culture

Que ce soit pour le cinéma ou pour le spectacle vivant, je constate une augmentation des réservations de places via le pass culture. La mise en place du pass culture collectif encourage également des réservations de groupes, que l'équipe accompagne dans les démarches informatiques et administratives. Je serai attentive à la mise en place du projet de « bus pass culture », évoqué par la ministre de la Culture lors de la rencontre avec l'association des scènes nationales à l'automne 2022, qui, si elle se concrétise, me semble une initiative tout à fait réjouissante pour faciliter la mobilité des jeunes et de leurs enseignants.

IV-2- L'Éducation Artistique et Culturelle

Les équipes de La rose des vents et du méliès coordonnent une offre pléthorique d'actions culturelles sur le territoire métropolitain, régional et transfrontalier. Il faut aider les équipes à mieux composer et paramétrer les actions mises en œuvre. Mon souhait n'est pas de faire plus, mais de faire mieux, c'est-à-dire donner plus de visibilité et de compréhension à nos actions.

Faire découvrir une variété de disciplines artistiques

En m'appuyant sur les artistes invités durant la saison, ainsi que sur les artistes implantés en région Hauts-de-France, je proposerai un calendrier régulier d'ateliers en complicité avec des lieux implantés à Villeneuve d'Ascq : atelier d'écriture à la médiathèque Till l'Espiègle, atelier danse en partenariat avec l'Université, atelier vidéo dans le futur Pôle image, atelier arts plastiques dans les centres sociaux, atelier théâtre à Quanta... L'objectif est de proposer à la fois une régularité et une pluridisciplinarité dans la palette d'ateliers qui seront menés.

Organiser des rencontres intergénérationnelles

Pour favoriser les rencontres intergénérationnelles, je solliciterai les artistes associés et les artistes accueillis dans le cadre de la programmation artistique. Pour exemple, Jeanne Lazar viendra à la rencontre des habitants en organisant des rendez-vous en tête à tête dans des cafés pour récolter des témoignages autour des chansons ; un programme de sortie intergénérationnel intitulé « Sors tes grands parents » (initiation à la médiation pour les adolescents et proposition de sorties communes adolescents / seniors) ; par ailleurs Nathalie Béasse réalisera un Banquet artistique ayant pour vocation de rassembler autour de grandes tablées un public allant des petits-enfants aux grands-parents.

L'accompagnement de la population tout au long de la vie

Le rôle de la scène nationale est de proposer des activités artistiques *pour* la population, mais aussi avec la population. Je serai vigilante à une présence de La rose des vents aux côtés de toute la population, qui va des plus petits (ateliers en classe, ateliers parents/enfants et grands-parents/petits-enfants), des préadolescents et adolescents (ateliers d'écriture pour donner goût à la langue française de manière ludique, projet PEPS pour les lycées, découverte des métiers de l'art, ...), des adultes avec la participation d'artistes aux formations enseignantes, et de toute la population avec des ateliers de danse tout niveau et tous âges dans le cadre de « Fêtons l'été »...

IV-3- Le public

Changement des pratiques des spectateurs et spectatrices

Le retour du public au sortir de la crise sanitaire s'est accompagné d'un changement notable, avec une prise de réservations au coup par coup et plus tardive. Réjouissons-nous finalement de ce changement de pratiques des spectateurs, qui a incité tous les théâtres à réfléchir à des formules plus souples pour le public, qui ajoute de la spontanéité et permet la venue d'autres publics de dernière minute... La rose des vents a mené ce travail de simplification dans sa grille tarifaire que je maintiendrai en l'état pendant la période nomade.

Un travail de diagnostic et prospection devra être mené concernant le logiciel de billetterie actuel de La rose des vents et du méliès afin d'accompagner les nouvelles pratiques du public (augmentation des achats en ligne et de dernière minute pour le spectacle vivant, et réflexion à mener pour la mise en place de réservations en ligne pour le cinéma).

Faciliter la mobilité du public

Les navettes

Durant la période nomade, La rose des vents organise des navettes gratuites au départ du cinéma Le méliès sur une sélection de spectacles. Ce service est très apprécié par le public et sera pérennisé pendant toute la durée du nomadisme de La rose des vents.

La mobilité douce

Je souhaite amplifier une première expérience réussie de sortie à vélo couplée d'un spectacle familial avec l'aide de l'ADAV (Association Droit Au Vélo). Mon objectif est de pouvoir proposer plusieurs sorties « vélo + spectacle » par saison, avec un accueil privilégié pour le peloton de cyclistes à leur arrivée au théâtre. De même, je proposerai aux écoles de Villeneuve d'Ascq qui le souhaitent de mettre en place une sortie scolaire au théâtre avec un déplacement à vélo pour les élèves d'une même classe.

IV-4- La communication

La communication autour du chantier de rénovation

Il s'agit d'être dans la complicité avec la population et de partager les étapes de la rénovation du théâtre.

Pour ce faire, j'ai pris contact avec un photographe / vidéaste, Pierre Martin (photographe et créateur vidéo aux côtés de plusieurs metteurs en scène et artiste associé au Théâtre Nanterre Amandiers). Je compte l'associer sur toute la durée du chantier de rénovation, pour la prise de photos et de vidéos et la réalisation de capsules vidéo régulières, en mettant en avant l'aspect humain du chantier et la transformation architecturale.

La rose des vents et Le méliès, vers une communication commune

Un constat est à déplorer : encore bon nombre de spectateurs et spectatrices du méliès ne savent pas que La rose des vents et Le méliès sont une seule et même entité (et inversement). Il sera prioritaire pour moi de concevoir un site internet unique regroupant les activités cinéma et spectacle vivant de la scène nationale. Je prévois que ce nouveau site internet soit opérationnel pour la saison 24/25, afin de laisser le temps à l'équipe de prospecter et d'échanger avec d'autres scènes nationales ayant une activité cinéma et spectacle vivant.

IV-5 - La rose des vents, une maison commune

Grâce au nomadisme, l'équipe est devenue experte en co-construction de projets. Je compte capitaliser sur ce nouveau savoir-faire en poursuivant cet esprit de co-construction dans l'organisation future des différents espaces du théâtre comme lieu de vie à partager.

L'accueil et le café : avec une ouverture toute la journée, l'accueil et le café du théâtre se déploieront en espaces de vie pour toutes et tous : espace de coworking, goûters après les spectacles pour les enfants, salon de lecture pour les usagers de la médiathèque Till L'Espiegle, mise à disposition de jeux de société en partenariat avec la ludothèque Vaisseau Fantôme...

Les terrasses : en concertation avec la ville de Villeneuve d'Ascq, j'imagine la végétalisation et l'installation de ruches sur les terrasses du bâtiment. Pour la bonne mise en œuvre de ce projet, il conviendra de s'entourer de spécialistes, comme Yohan Tison, écologue en milieu urbain et conseiller municipal chargé de la gestion des espaces verts, des espaces forestiers et de la biodiversité à la ville de Villeneuve d'Ascq. Nous pourrions alors former les équipes des relations publiques pour leur permettre de sensibiliser à la biodiversité les groupes qui viendront visiter le bâtiment du théâtre et ses terrasses végétalisées.

Un théâtre en partage : au-delà de la programmation artistique régulière de la scène nationale, je serai attentive à une bonne utilisation de tous les espaces du théâtre, afin d'y accueillir les associations villeneuvoises (rencontres chantantes, fête de la musique, conseils de quartier, ...) et poursuivre les échanges réguliers avec le service culture de Villeneuve d'Ascq pour une mutualisation et une gestion optimale du bâtiment.

Une vie en rose à inventer : en complément de ces premières intentions, c'est toute une vie collective de quartier qu'il faudra insuffler. C'est pourquoi, des présentations régulières du chantier sont prévues dès l'automne 2023 (présentation de photos et vidéos du chantier en cours durant les journées du patrimoine, stand dédié au chantier du théâtre pendant le forum des associations de Villeneuve d'Ascq...) afin de convier les habitants et les associations de quartier à imaginer ensemble « Notre théâtre idéal ».

IV-6- Écoresponsabilité

Vers une équipe écoresponsable et une démarche partagée

Dans un contexte d'inquiétude générale face au dérèglement climatique, le rôle d'un établissement culturel est de contribuer à la sensibilisation et la promotion de l'écoresponsabilité et de mettre en place des actions concrètes au quotidien. Pour autant, la prise de conscience et l'action doivent se faire collectivement, avec les artistes, la population et l'équipe.

Ainsi, afin de garantir la mise en œuvre de bonnes pratiques, sur la base du volontariat, je souhaite mettre en place un groupe de travail écoresponsabilité au sein de la scène nationale, pour identifier et améliorer nos actions et nos écogestes au quotidien (politique d'achat responsable, tri des

déchets, ...). De même, pour les déplacements courts, La rose des vents investira dans l'achat de deux vélos électriques, qui seront mis à disposition de l'équipe pour les rendez-vous dans un rayon de 10 km maximum autour du théâtre.

Je mobiliserai également toute l'équipe dans une démarche RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) en sollicitant un financement de l'Afdas (Assurance Formation Des Activités du Spectacle) autour de formations intitulées « Agir en faveur de la transition écologique » : journée de sensibilisation autour des enjeux climatiques pour l'ensemble de l'équipe et mise en œuvre d'actions par des groupes de travail.

Cette écoresponsabilité doit également se transmettre auprès des compagnies invitées (utilisation de gourdes consignées dans les loges, privilégier les transports en train et en transport en commun, proposer des repas moins carnés, locaux et/ou bio lors des repas avec les compagnies, ...). C'est aussi par le biais de la programmation artistique que je souhaite partager cette préoccupation commune, en programmant des spectacles, des films documentaires et des conférences sur le climat.

Rejoindre le Cercle Culture et développement durable

Ce réseau ECHO regroupe des structures de spectacle vivant des Hauts-de-France accueillant du public et engagées dans des démarches écoresponsables et solidaires, dont l'ambition commune est d'améliorer et de renforcer les pratiques de Développement Durable et de Responsabilité Sociétale au sein de leur organisation.

La rose des vents a rejoint ECHO dès le printemps 2023 en tant qu'adhérent associé et fait donc partie des 22 structures des Hauts-de France membres de ce réseau.

IV-7- L'équipe

Une qualité de travail à préserver

L'équipe de la scène nationale a acquis, depuis le début du nomadisme, une autonomie, des compétences et des missions nouvelles qui ont permis le bon déroulement de nos activités. Ma vigilance, mon attention à chacune et chacun durant la période de direction collégiale a permis de continuer à prendre du plaisir et à travailler de manière collective et bienveillante. Je suis et je resterai très vigilante quant à la charge de travail liée notamment à notre activité nomade, qui ne doit en aucun cas se transformer en « surcharge de travail ». J'aurai également une attention particulière vis-à-vis de l'équipe du cinéma qui travaille dans un environnement géographique parfois compliqué.

Consolider des moments d'écoute et de partage

Dès le démarrage de la direction collégiale, nous avons mis en place des séminaires, des réunions générales d'équipe régulières pour renforcer la communication et les échanges entre les services, et maintenir la mobilisation et l'implication de toute l'équipe. Cette dynamique sera maintenue avec des séminaires qui seront organisés deux fois par an, animés par Hélène Cancel.

Organisation de l'équipe

Secrétariat général : le poste de secrétaire générale a été pourvu dès janvier 2023, avec une promotion en interne de la responsable des relations publiques et de l'action culturelle. Ses missions sont les suivantes : coordination des équipes des relations publiques, de billetterie et de communication ; pilotage des actions culturelles ; collaboration à la mise en œuvre des partenariats et participation à la programmation artistique.

Accueil et relations publiques : suite à la promotion en interne du poste de secrétaire générale, une attachée aux relations publiques a rejoint l'équipe au printemps 2023, et une restructuration du service des relations publiques a été mise en place.

Les missions du poste de responsable de l'accueil s'amplifient, notamment concernant la prospection vers un nouveau logiciel de billetterie et un travail d'analyse des publics. L'objectif, pour la saison 24/25 est de se munir d'un nouveau logiciel de billetterie, afin de bénéficier d'une meilleure connaissance et un suivi plus précis des publics de la scène nationale.

De même, le poste d'attaché à l'accueil et aux relations publiques a été pérennisé en CDI au printemps 2023, afin de dégager du temps au responsable de l'accueil pour les missions de prospection et analyse.

Equipe administrative : À court terme, je ne prévois pas de changement dans l'organisation de l'équipe administrative. À plus long terme, au retour dans le théâtre, le poste de secrétaire Administration et Communication pourra être complété d'une mission de gestion du lieu de vie, pour une bonne organisation et un accueil convivial des activités prévues en journée dans le hall d'accueil et dans le café du théâtre.

Equipe technique : Enfin, en ce qui concerne l'équipe technique, une grande vigilance et une anticipation budgétaire est à prévoir pour préparer le retour dans les murs. En effet, le nouvel équipement de La rose des vents nécessitera l'embauche de nouvelles compétences au sein de l'équipe technique permanente ainsi que des temps de formation pour prendre en main le nouvel équipement.

Médiation cinéma : des renforts ponctuels sont actuellement nécessaires pour assurer l'ouverture 7 jours sur 7 du cinéma. Une réflexion est en cours afin de nous mettre en conformité et pérenniser un poste de médiation à mi-temps pour assurer l'accueil et la médiation des groupes jeune public et poursuivre l'axe de développement autour des jeux vidéo.

Des départs à la retraite à anticiper : il conviendra d'anticiper les prochains départs à la retraite qui concernent des postes clés de La rose des vents, à savoir l'assistante de direction, l'administrateur ainsi que le directeur technique.

**- ANNEXE II -
BUDGETS**

LA ROSE DES VENTS - BUDGET PREVISIONNEL H.T.

	Pour information		Période hors les murs		Dans les murs	
	2019	2022	2023	2024	2025	2026
CHARGES H.T.	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
60- Achats	766 700 €	742 960 €	701 258 €	699 308 €	802 000 €	785 783 €
Achats matières et fournitures	17 586 €	106 €	- €		16 200 €	3 000 €
Achats prestations spécifiques d'activité	692 522 €	698 144 €	645 758 €	638 208 €	720 400 €	712 283 €
Autres fournitures	56 592 €	44 710 €	55 500 €	61 100 €	65 400 €	70 500 €
61- Service extérieurs	186 189 €	352 700 €	298 871 €	251 791 €	205 834 €	186 215 €
Sous traitance générale	60 389 €	119 230 €	98 016 €	54 000 €	49 000 €	48 000 €
Location	48 446 €	183 924 €	154 155 €	150 991 €	110 034 €	85 215 €
Entretien et réparation	41 675 €	27 682 €	24 000 €	26 000 €	26 000 €	30 000 €
Assurance	32 595 €	17 182 €	18 000 €	16 000 €	16 000 €	18 000 €
Documentation	3 083 €	4 682 €	4 700 €	4 800 €	4 800 €	5 000 €
62- Autres services extérieurs	311 724 €	283 484 €	272 880 €	286 519 €	315 358 €	319 386 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	60 982 €	47 310 €	48 000 €	48 000 €	50 300 €	50 500 €
Publicité, publication	71 911 €	62 625 €	61 800 €	83 300 €	82 300 €	80 200 €
Déplacements, missions	133 566 €	129 750 €	122 980 €	115 119 €	141 718 €	144 286 €
Services bancaires, autres	45 266 €	43 799 €	40 100 €	40 100 €	41 040 €	44 400 €
63- Impôts et taxes	63 494 €	48 195 €	53 754 €	49 954 €	53 500 €	56 300 €
Impôts et taxes sur rémunération	36 837 €	29 336 €	30 000 €	26 000 €	28 000 €	30 000 €
Autres impôts et taxes	26 657 €	18 859 €	23 754 €	23 954 €	25 500 €	26 300 €
64- Charges de personnel	1 345 094 €	1 286 882 €	1 318 556 €	1 300 213 €	1 432 442 €	1 436 864 €
Rémunération des personnels	988 978 €	951 061 €	969 967 €	948 209 €	1 037 763 €	1 041 294 €
Charges sociales	354 589 €	335 821 €	348 589 €	352 004 €	394 679 €	395 570 €
Autres charges de personnel	1 527 €					
65- Autres charges de gestion courante	225 316 €	150 780 €	174 131 €	180 425 €	216 978 €	217 675 €
droits d'auteurs	56 829 €	38 163 €	51 831 €	58 125 €	64 678 €	65 275 €
parts de coproduction	167 699 €	112 400 €	120 000 €	120 000 €	150 000 €	150 000 €
charges gestion courante	788 €	217 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 400 €
66- Charges financières	1 417 €	1 498 €	2 000 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €
67- Charges exceptionnelles	31 243 €	3 048 €	600 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
TOTAL CHARGES hors 68- dotations montants des coûts éligibles	2 931 176 €	2 869 547 €	2 822 050 €	2 771 010 €	3 028 912 €	3 005 023 €
68- Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	53 752 €	42 846 €	45 000 €	45 000 €	75 000 €	75 000 €
69- Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés						
TOTAL DES CHARGES	2 984 929 €	2 912 393 €	2 867 050 €	2 816 010 €	3 103 912 €	3 080 023 €
Excédent (bénéfice)	20 754 €					

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

86- Emplois des contributions volontaires en nature						
860- Secours en nature						
861- Mise à disposition gratuite de biens et services						
862- Prestations						
864- Personnel bénévole						
TOTAL						

LA ROSE DES VENTS - BUDGET PREVISIONNEL H.T.

	Pour information		Période hors les murs		Dans les murs	
	2019	2022	2023	2024	2025	2026
PRODUITS H.T.	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de service	482 454 €	352 453 €	334 787 €	328 479 €	371 388 €	397 500 €
73- Dotations et produits de tarification						
74- Subventions d'exploitation	2 369 106 €	2 478 993 €	2 506 013 €	2 460 631 €	2 674 124 €	2 624 123 €
<i>Subventions au programme d'activité</i>	<i>2 059 151 €</i>	<i>1 874 199 €</i>	<i>1 874 199 €</i>	<i>1 874 199 €</i>	<i>1 874 199 €</i>	<i>1 874 199 €</i>
- DRAC	650 670 €	660 000 €	660 000 €	660 000 €	660 000 €	660 000 €
- Région Hauts-de-France	628 000 €	628 000 €	628 000 €	628 000 €	628 000 €	628 000 €
- Département du Nord	135 000 €	135 000 €	135 000 €	135 000 €	135 000 €	135 000 €
- Villeneuve d'Ascq	700 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
- Tva sur subventions	-54 519 €	-48 801 €	-48 801 €	-48 801 €	-48 801 €	-48 801 €
Autres subventions de fonctionnement	31 907 €	188 179 €	152 985 €	136 507 €	350 000 €	495 886 €
- DRAC plan de relance		116 136 €				
- CNC	20 352 €	37 855 €	28 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €
- Europa Cinéma	11 555 €	15 655 €	12 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
- PCA sur subventions		18 533 €	112 985 €	86 507 €		
BESOIN EN FINANCEMENT					300 000 €	445 886 €
Subventions au projet	278 048 €	416 615 €	478 829 €	449 925 €	449 925 €	254 038 €
Etat - Plan Théâtre ou résidences ou accessibilité	35 591 €		18 957 €	18 957 €	18 957 €	18 957 €
Etat formation (options cinéma) et classes APAC	27 000 €	17 833 €	17 833 €	17 833 €	17 833 €	17 833 €
Etat - Eté culturel			14 218 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Etat - Action internationale	8 333 €		17 062 €			
Région Peps	2 813 €	3 375 €	4 484 €	4 484 €	4 484 €	4 484 €
Région - coopération internationale			9 479 €			
Métropole Européenne de Lille - Next Festival	186 092 €	186 092 €	186 092 €	186 092 €	186 092 €	186 092 €
Métropole Européenne de Lille - Nomadisme		195 886 €	195 886 €	195 886 €	195 886 €	
Métropole Européenne de Lille - Belles sorties	8 055 €	10 802 €	11 672 €	11 672 €	11 672 €	11 672 €
Aides diverses	10 164 €	2 627 €	3 146 €			
75- Autres produits de gestion courante	17 901 €	2 303 €	350 €	350 €	350 €	350 €
755 - Parts de coproduction	9 339 €	1 948 €	- €			
756- Cotisations	208 €	348 €	350 €	350 €	350 €	350 €
758- Produits divers gestion courante	8 354 €	7 €				
76- Produits financiers	428 €	828 €	400 €	900 €	900 €	900 €
77- Produits exceptionnels	44 843 €	21 991 €	13 500 €	13 650 €	45 150 €	45 150 €
78- Reprise sur amortissements et provisions	6 232 €	22 806 €	- €			
79- Transfert de charges	84 720 €	20 665 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €
TOTAL DES PRODUITS	3 005 683 €	2 900 039 €	2 867 050 €	2 816 010 €	3 103 912 €	3 080 023 €
Insuffisance prévisionnelle (déficit)		12 354 €				

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

87- Contributions volontaires en nature						
870 - Bénévolat						
871- Prestations en nature						
875- Dons en nature						
TOTAL		0	0	0	0	0

Note explicative

Tableaux pages 28 et 29

Le besoin en financement des années 2025 et 2026 s'explique par :

- Dès 2025 le retour dans les murs nécessite la reconstitution des équipes techniques, de personnel d'accueil et d'entretien ;
- La hausse de coûts d'exploitation induits par l'entrée dans le nouveau bâtiment ;
- En 2025 l'intégration dans le budget des coûts de déménagement ;
- En 2025 un financement complémentaire des festivités d'ouverture ;
- En 2025, le budget est construit avec la présence escomptée de la Métropole Européenne de Lille au titre du nomadisme. En 2026 cette subvention n'est plus prise en compte dans les recettes d'activité d'où l'augmentation des besoins en financement.
- A partir de 2025, le maintien de la présence « hors les murs » sur le territoire de Villeneuve d'Ascq impacte aussi le besoin en financement.

Tableau page 30

Le disponible pour activité est calculé en déduisant des recettes de fonctionnement les charges de fonctionnement et de saison.

Les recettes de fonctionnement intègrent les subventions au programme d'activité versées par les signataires de la présente convention pluriannuelle d'objectifs ; les financements de la Métropole Européenne de Lille sont fléchés sur des activités et repris dans les recettes d'activités.

La Rose des Vents finance donc par ses recettes propres environ 70 % des enveloppes nécessaires au développement des activités de la Rose des Vents.

Notre modèle de financement révèle donc une fragilité car, dans la situation actuelle, les subventions au programme d'activités ne financent que 30% des activités de La rose des vents.

- ANNEXE III -

CONTRIBUTIONS NON FINANCIERE

En vertu de la délibération VADEL2013_0533 en date du 18 décembre 2013, actualisant la base coûts applicable au 1er janvier 2014, une estimation des contributions non financières est établie comme suit :

Bâtiment « Espace Rose des vents » Boulevard Van Gogh (après rénovation) :

Estimation 110 euros X 3400 m² de surface utile = 374 000 euros / an

Fluides pris en charge directement par la ville :

Estimation consommation eau 549m³. (après rénovation)

Estimation consommation électricité 176 628 kwh (après rénovation)

Estimation consommation gaz 807 700 Kwh (après rénovation)

Le Méliès, rue Traversière

Hall d'accueil et espace filmique : 110 euros X 190m² surface utile = 20 900 euros / an

Dans le cadre de la période hors les murs pendant le temps des travaux, la Rose des vents sera amenée à organiser des spectacles dans plusieurs lieux de la ville. Les contributions non financières supplémentaires sont évaluées comme suit :

Salle Concorde nue : 1 720 euros / jour

Salle Concorde Parc Lumières : 1 500 euros / jour (en plus de la salle nue)

Salle Concorde Parc Sonorisation : 1 800 euros / jour (en plus de la salle nue)

Salles Dequesnes, Masqueliez, Marianne : 312.10 euros / jour

Ferme d'en Haut, et en vertu de la délibération VA_DEL2017_88 en date du 30 mai 2017 :

Salle de spectacle nue : 600 euros (forfait 4 heures)

Salle de spectacle + matériel son et lumières : 1000 euros (forfait 4 heures)

Les éventuels prêts de matériels exceptionnels ou salles non répertoriées dans cette annexe feront l'objet d'une estimation par les services municipaux et seront transmis à la Rose des Vents.

- ANNEXE IV -

TABLEAUX D'INDICATEURS

Les deux annexes suivantes viennent compléter les tableaux des indicateurs qui sont dans un second document joint

LA ROSE DES VENTS

	base 2022	2023	2024	2025	2026
Nombre d'emplois permanents CDI et CDI I	33	38	38	42	42
dont nombre d'artistes	0	0	0	0	0
dont nombre d'emplois techniques	7	4	4	8	8
Nombre d'ETP d'emplois permanents	21,96	23,35	23,54	27,75	27,75
dont nombre d'artistes	0	0	0	0	0
dont nombre d'emplois techniques	5,56	4	4	8	8
Nombre d'emplois non permanents	69	47	45	45	45
dont nombre d'artistes	4	3	3	3	3
dont nombre d'emplois techniques	48	37	37	37	37
Nombre d'ETP d'emplois non permanents	6,56	5,95	5,95	4,7	4,02
dont nombre d'artistes	0,05	0,04	0,04	0,04	0,04
dont nombre d'emplois techniques	4,97	4,97	4,97	3,42	3
Nombre d'emplois aidés	0	0	0	0	0
Nombre d'apprentis et stagiaires accueilli(e)s	2	2	2	2	2
Nombre de salariés formés au titre du plan de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels (personnel permanent)	0	24	24	36	36

CADRES	Directrice Audrey Ardlet		Administrateur Jean-Luc Choquel		Directeur technique Olivier Vanderdonck
G2	Secrétaire Générale Anne Pichard		Assistante de direction Nathalie Kobierski		Régisseur général Jean-Louis Sauvage
G3	Responsable du cinéma Antoine Tiliard	Responsable de l'Accueil Vincent Rovelli	Responsable de la communication Laure Rousseau	Chargée d'administration Julia Defait	Régisseur lumière à pourvoir - 1 -
G4				Comptable Isabelle Tanfin	Régisseur son à pourvoir - 1 -
AGENTS DE MAÎTRISE					Régisseur audiovisué à pourvoir - 1 -
G5	Chargée de la médiation et de la programmation jeune public Chan Mayte		Chargée de communication Corinne Waxin	Attaché de production Thomas Deukeleare	
G6	Opérateur proj Attaché à l'Accueil Matthieu Delmotte	Attaché à la billetterie et aux relations public Quentin Marion	Attachée aux relations avec le public Mona Fabing	Attachée aux relations avec les publics Clémentine Rodriguez	
G7	Opé proj référent technique Ludovic Goutay		Attachée aux relations avec le public Shann Watters		
G8	Cassier cinéma chargé de la coord. administrative Simon Buisine			Secrétaire administration et communication Anne-Claire Vankielken	
G9		Ouvreur.se.s (pourvus en CDI)			Personnel d'entretien à pourvoir - 1 -

- 1 - Ces postes ne sont pas pourvus à ce jour car la Rose des Vents est hors les murs pendant la période de travaux. Ils seront à pourvoir pour le retour dans les murs en 2025
Les masses salariales correspondantes sont intégrées dans les projections budgétaires 2025 & 2026 intégrées à la présente CPO

- ANNEXE V -

**LES ORIENTATIONS DE POLITIQUE CULTURELLE
DES PARTENAIRES SIGNATAIRES**

ORIENTATIONS DE POLITIQUE CULTURELLE DE L'ETAT

Le ministère de la Culture a pour mission de rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France.

À ce titre, il conduit la politique de sauvegarde, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel dans toutes ses composantes, favorise la création des œuvres de l'art et de l'esprit et le développement des pratiques et des enseignements artistiques.

Il contribue, conjointement avec les autres ministres intéressés, au développement de l'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes adultes tout au long de leurs cycles de formation.

Il veille au développement des industries culturelles. Il contribue au développement des nouvelles technologies de diffusion de la création et du patrimoine culturels.

Il contribue à l'action culturelle extérieure de la France et aux actions relatives aux implantations culturelles françaises à l'étranger.

Dans le domaine du spectacle vivant, il soutient la création, la recherche, le renouvellement des esthétiques et facilite la rencontre de toutes les disciplines artistiques. Il concourt au développement des réseaux de création et de diffusion. Il s'attache à l'accompagnement et à la structuration des professions et de l'emploi.

Il encourage la diffusion européenne et internationale des œuvres des créateurs français ou exerçant leur activité en France, ainsi que la mise en réseau des professionnels français et étrangers.

Il veille à favoriser les actions de production et de coproduction ainsi que l'établissement de relations pérennes entre structures culturelles françaises et étrangères, en liaison avec le Ministère des affaires étrangères et européennes.

Il est attentif à la sensibilisation, à l'élargissement de l'offre aux publics, et plus généralement à la démocratisation culturelle, au développement de l'éducation artistique et culturelle et des pratiques amateurs ainsi qu'aux enjeux liés aux questions d'accessibilité pour les publics en situation de handicap.

ORIENTATIONS DE POLITIQUE CULTURELLE DE LA REGION

Depuis 2016 et la création des grandes régions, la Région Hauts-de-France s'est positionnée en faveur des arts et de la culture avec une volonté forte et revendiquée de se concevoir comme une **région inventive**, accélérateur de développement culturel, **créative**, catalyseur des filières et des projets artistiques, **équilibrée**, au service du développement culturel des territoires, **participative**, en agissant au plus près des habitants et notamment des jeunes.

Cette ambition se concrétise à travers 3 orientations fondatrices de la politique culturelle : s'inscrire comme une **terre de dialogue**, avec les acteurs culturels et publics de son territoire, **une terre de créativité**, comptant sur l'extraordinaire vitalité des acteurs artistiques, culturels et patrimoniaux, **une terre de rayonnement**, faisant le pari de la culture comme vecteur de développement humain mais aussi comme facteur d'attractivité du territoire.

Pour ce faire, la Région déploie des modalités d'intervention diversifiées (de la maîtrise d'ouvrage à la contractualisation) qui permettent d'embrasser un spectre large d'objectifs politiques autour de 2 axes d'intervention : **l'attention portée au secteur artistique, culturel et patrimonial professionnel et l'attention aux habitants et leur espace de vie.**

❖ **L'attention portée au secteur artistique, culturel et patrimonial professionnel**

Le secteur culturel, sous toutes ses formes et dans toutes ses disciplines, englobe une diversité d'acteurs, de métiers et d'expressions artistiques et patrimoniales qui forgent l'identité d'un territoire et son développement culturel, social et économique.

Forte d'un vivier d'acteurs artistiques et culturels riche, la Région se doit d'être au rendez-vous d'une réalité sectorielle atypique, en plaçant la création et la diversité des expressions artistiques et patrimoniales comme point d'entrée central dans son accompagnement.

Cet engagement doit ainsi permettre aux artistes, auteurs, équipes artistiques qui maillent le territoire de créer, d'échanger, d'innover pour dire la complexité du monde et nous accompagner dans sa lecture sensible et dans la constitution d'une représentation symbolique de notre environnement. Ce riche vivier d'artistes, sans cesse renouvelé par les jeunes générations dans les diverses disciplines artistiques, invite à une réelle **stratégie d'accompagnement du secteur professionnel artistique, culturel et patrimonial, de la professionnalisation à son rayonnement.** C'est sur un cycle vertueux d'une organisation et d'un développement permanent et durable de ces secteurs que pourront être préservés ces richesses et vitalités artistiques et patrimoniales, essentielles pour le territoire et ses habitants.

❖ **L'attention aux habitants et leur espace de vie**

Aux côtés des opérateurs culturels, la Région entend également favoriser l'intégration de la culture dans la vie quotidienne des habitants, dans les dynamiques de leurs territoires, afin de donner à tous la possibilité de s'exprimer, de découvrir, de pratiquer et de participer au développement de projets artistiques, dans la droite ligne de la notion de droits culturels inscrits dans la loi française, qui visent à garantir à chacun la liberté de vivre son identité culturelle comprise comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité » (déclaration UNESCO Fribourg 2007).

En incitant les opérateurs culturels à aller à la rencontre des habitants, en portant un regard plus juste sur la réalité des besoins, des espaces de vie ou des pratiques des habitants, elle ambitionne de déployer son intervention pour une culture accessible partout et pour tous.

En outre, autour de ces 2 axes d'intervention, la Région entend s'inscrire de manière plus forte encore dans la réalité de son temps et de ses territoires. En effet, les crises successives sanitaire, économiques, énergétiques, environnementales qui ont touché la société civile ont profondément transformé les modes de vie et de relations. Ces épreuves traversées n'en ont pas marqué le début mais ont été des déclencheurs d'une prise de conscience collective dont il est urgent de se saisir.

C'est ainsi en s'attachant plus fortement aux enjeux **d'équité et de transition écologique** que la Région poursuit son ambition. Inspirés des multiples concertations et dialogues menés avec les territoires et les opérateurs et des larges contributions reçues, ces enjeux ont vocation à traverser la politique régionale pour être en phase avec les défis pluriels qui se posent.

Ainsi, le principe d'équité :

- **vis-à-vis des filières artistiques et culturelles et d'égalité femme-homme**, s'inscrit dans un accompagnement à une structuration équitable des filières artistiques autour d'enjeux de professionnalisation, d'observation, de partage et de mise en réseau mais aussi de réduction des situations d'inégalité Femme/Homme
- **vis-à-vis des territoires en région**, vise à mieux prendre en compte leur très grande diversité et répondre à une triple responsabilité d'aménageur du territoire par l'adaptation de son intervention, une meilleure répartition de ses financements et leur articulation avec ceux des autres acteurs publics ;
- **vis-à-vis des habitants**, entend renforcer l'action de la région en faveur d'une démocratisation de la culture en facilitant l'accès des habitants aux ressources culturelles et en prenant en compte leur parole, leurs pratiques et leurs modes de vie dans la construction des projets.

S'agissant de la transition écologique :

La dynamique rev3, troisième révolution industrielle en Hauts-de-France, initiée en 2013 et amplifiée à partir de 2016, vise à répondre aux enjeux de transitions énergétique, économique et sociétale. La politique régionale de la culture intègre ainsi de façon explicite un objectif global de progrès dans ce domaine afin que le secteur de la culture puisse se saisir du double défi de réduire son impact et de se préparer à d'autres conditions d'exercice de ses missions.

De l'appropriation par les acteurs culturels et les habitants à l'implication active autour d'objectifs communs et de modalités d'actions harmonisées, la politique culturelle s'inscrit ainsi dans une démarche volontariste en matière de transition écologique.

ORIENTATIONS DE POLITIQUE CULTURELLE DU DEPARTEMENT

La délibération du 22 mai 2017 présentant les nouvelles orientations de la politique culturelle départementale met la solidarité territoriale et sociale ainsi que l'innovation au coeur de son ambition. Souhaitant contribuer plus encore à un développement équilibré des territoires en matière culturelle, la politique culturelle repose son action sur trois axes stratégiques :

1. Une « Culture partout et pour tous » une culture départementale centrée sur une solidarité territoriale, en ayant une attention particulière aux territoires ruraux et aux territoires les moins dotés et structurés.
2. Une action orientée en faveur des publics prioritaires départementaux grâce aux actions de médiation.
3. Un soutien à l'innovation culturelle en faisant émerger des projets innovants et des pratiques innovantes dans l'utilisation de nouveaux outils.

La mise en œuvre des actions soutenues dans le cadre de la politique culturelle devrait s'articuler avec les autres politiques départementales (aménagement du territoire, ruralité, social...). Ces nouvelles orientations seront déclinées progressivement par des délibérations opérationnelles qui viendront préciser la mise en œuvre des actions de la politique culturelle départementale.

Action culturelle départementale :

Outre ses missions régaliennes d'archive et de lecture publique, le Département du Nord gère et participe également à l'entretien de 10 équipements culturels :

- Le Forum antique de Bavay
- Le Musée départemental de Flandre à Cassel
- Le Forum départemental des Sciences à Villeneuve d'Ascq
- Le Musée départemental Matisse au Cateau Cambrésis
- Le Musverre à Sars-Poteries
- La Maison natale Charles de Gaulle à Lille
- La Villa Marguerite Yourcenar à Saint Jans Cappel
- L'abbaye de Vaucelles à Les Rues des Vignes
- Les Archives départementales du Nord à Lille
- La Médiathèque départementale du Nord (4 antennes : Hellemmes, Bailleul, Le Quesnoy et Caudry)

Il développe des dispositifs de médiation culturelle en direction des collégiens, des jeunes les plus fragiles ou ayant le moins d'opportunité, des personnes en difficulté sociale, des projets en direction des personnes handicapées. Il aide les compagnies via l'aide à la diffusion culturelle. Il valorise les plasticiens à travers les Portes ouvertes aux ateliers d'artistes.

Au-delà du soutien aux acteurs culturels, le Département favorise le développement culturel des territoires par :

- le maillage des territoires au travers de l'émergence de projets culturels territoriaux (9 réseaux territoriaux soutenus dans le cadre du Réseau départemental de développement culturel en milieu rural),
- le CRIC (Collectif des Réseaux d'Insertion Culture).

Le Département du Nord soutient plus de 300 structures culturelles à l'échelle de son territoire. Parmi les structures conventionnées avec lui, on peut noter les 5 Scènes nationales du Nord.

ORIENTATIONS DE POLITIQUE CULTURELLE DE LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ

Un théâtre et un cinéma en cœur de ville

La rose des vents, située au cœur de la ville, le nouveau théâtre composera avec la Médiathèque à laquelle il est adossé, face au Forum des Sciences, un ensemble culturel attractif. Le Méliès est pour sa part un lieu central de sociabilité et de convivialité dans le centre du quartier du Triolo.

La politique culturelle de la ville de Villeneuve d'Ascq se veut plurielle, exigeante et accessible par le biais d'une ouverture à tous les publics, notamment ceux les plus éloignés de l'offre culturelle. De par sa topologie et son histoire, l'accent est également mis sur la nature, les déplacements doux, le handicap. La ville est très attachée à s'adresser à un maximum de sensibilités et a choisi de ne pas se spécialiser à outrance dans un champ culturel particulier qui pourrait exclure des pans entiers de population.

Elle doit ainsi se manifester à la Rose des Vents au travers des équilibres de programmation (entre création contemporaine internationale innovante et propositions populaires ou familiales), que de la mobilité (programmation hors les murs dans les quartiers, en espace public ou dans des lieux non dédiés, facilité d'accès, confort des lieux), la coopération avec les acteurs de la vie sociale (associations, maisons de quartiers, centres sociaux, établissements scolaires, autres équipements de la ville...), et toujours plus en phase avec un public dont les aspirations fluctuent.

La ville souhaite que des activités pédagogiques et culturelles, renforcent, par leur qualité, leur action dans la durée ce lien fort qui se crée entre un lieu et son public, lien qui ne s'appuie pas que sur les spectacles et événements.

Le lieu " Rose des Vents" lui-même devra permettre des usages divers afin de favoriser son appropriation par le plus grand nombre et devenir ainsi un véritable lieu de vie incontournable du Centre de la Ville.

A Villeneuve d'Ascq, la culture se vit pour tous et pour chacun

« Une vie nouvelle » dans « une ville nouvelle » solidement enracinée dans 3 communes, Ascq, Annappes et Flers dont les patrimoines ont contribué à faire de Villeneuve d'Ascq, « une ville pas comme les autres »...

De tous les horizons, pour tous les âges, dans tous les quartiers elle se diffuse et pulse. Variée, sociale et accessible, elle est réputée dense, foisonnante, éclectique.

8 grands axes décrivent la politique culturelle de la ville de Villeneuve d'Ascq

L'accompagnement du monde associatif

Une soixantaine d'associations subventionnées chaque année, pour un montant d'environ 1 650 000 euros, dont 500 000 euros en 2022 à La Rose des vents et Le Méliès, et 650 000 euros à l'École de Musique de Villeneuve d'Ascq.

La conservation et gestion du Patrimoine

Une politique active de restauration des églises communales et de des bâtiments patrimoniaux remarquables (Ferme Saint Sauveur, Pavillon de Chasse, les Moulins). La conservation et la restauration des objets d'art sacré, leur valorisation et leur exposition au public.

La gestion des équipements culturels municipaux

La ville gère directement plusieurs équipements culturels importants : la Ferme d'en haut, Asnapio (parc archéologique), Le Musée du Terroir, le Mémorial Ascq 44, le Musée du Château.

L'organisation de festivités et manifestations culturelles.

La fête nationale, la fête de la musique, les journées du Patrimoine, la nuit des musées, Lille 3000, les galas de danse...

Une aide et un soutien à la pratique amateur

Mise à disposition des habitants de studios de répétitions, d'enregistrement, de plateaux de danse, de salle de spectacle (la ferme Dupire) en location à tarif modique. Participation à l'opération Tour de chauffe (repérage et soutien important via des résidences et des concerts à des groupes de musiques actuelles émergents).

Un accès facilité des Villeneuvois aux structures culturelles de proximité

Mise en place des dimanches festifs et gratuits dans nos structures Musée des Moulins, Musée du Terroir, Musée du Château, Ferme d'en-Haut et Asnapio.

L'organisation de projets en direction des publics éloignés de l'offre culturelle

Les projets contrat-ville, les bourses d'enseignement artistiques, les classes à thèmes en partenariat avec les affaires scolaires.

La lecture publique

La gestion d'une Médiathèque Municipale Till l'espiègle et le soutien à 7 bibliothèques associatives réparties sur tous les quartiers.

Sur le terrain à Villeneuve d'Ascq, la politique culturelle c'est

Une vraie richesse internationale, nationale, régionale, et locale :

Depuis l'origine de la ville nouvelle, une scène nationale, La rose des vents. Près de 30 000 spectateurs par an.

Le LAM : un musée d'art moderne et contemporain, devenu depuis 2010 le seul musée de France regroupant trois collections : art moderne, brut et contemporain, 200 000 visiteurs.

Un établissement de culture scientifique : le Forum Départemental des Sciences, 100 000 visiteurs.

Deux cinémas d'art et d'essai : Le Méliès et le Kino.

Une diversité et une originalité :

Pour le spectacle vivant : la Ferme d'en Haut (fabrique culturelle), Quanta (école de pratiques théâtrales ESAAT), la Grange de la Ferme Dupire (équipement mis à disposition des troupes amateur).

Une école d'arts plastiques, avec un projet artistique innovant (Entrelacs) associé à une galerie présentant des artistes contemporains : l'Atelier 2 arts plastiques à la Ferme Saint-Sauveur.

Des écoles de danse de tous styles : 23 associations

Des écoles de musiques associatives : L'école de musique de Villeneuve d'Ascq et CRIC-CRAC Compagnie à l'instrumentarium singulier, outil pédagogique et artistique, et école où l'on enseigne la musique par l'oralité, ainsi que les deux harmonies : l'Avenir musical d'Ascq et la Philharmonie d'Ascq.

Une politique active de conservation et de mise en valeur du Patrimoine :

Un très riche patrimoine d'œuvres d'art publiques, le 1% artistique, dans nos établissements universitaires et partout dans les écoles, collèges et quartiers, espaces publics.

Un ensemble de musées particuliers liés à l'histoire, à l'habitat et aux techniques anciennes : les 2 moulins reconstruits et le Musée des moulins, le Musée de Plein air, Asnapio, et le Musée du Terroir et le Mémorial d'Ascq 44.

Un accès favorisé de chacun et de tous à la culture :

Pour conforter leur attractivité et conquérir de nouveaux publics, différents lieux de la ville accueillent des manifestations métropolitaines, nationales et transfrontalières (Quartiers d'été, Les Fenêtres qui parlent, Next Festival, Lille3000, Entrelacs, Tour de Chauffe...).

Une réelle politique de proximité, grâce à son très riche tissu associatif, ses réseaux d'habitants, et associations culturelles.

Les efforts de démocratisation s'appuient d'abord sur les équipements phares par le biais de conventions d'objectifs comme avec La Rose des vents ou l'Ecole de musique.

La ville accordera toujours infiniment d'importance, à la lutte contre l'intimidation du public, qui ne peut ou ne veut pas pousser la porte des équipements : comme une désacralisation de la culture, ainsi qu'à une politique tarifaire raisonnée (exemple de tarifs municipaux : Ferme d'en Haut : 8/5 euros, Asnapio : 4/2 euros).

La ville s'attache à ne pas enfermer les publics dans un genre, à mêler les pratiques et provoquer des rencontres, à s'efforcer d'effacer les barrières physiques et sensorielles (moyen de transports, accessibilité des lieux, accès pour les personnes à mobilité réduite) ou les barrières intellectuelles (mettre à l'aise et rendre les discours accessibles) et comportementales : chaque visiteur, chaque spectateur, chaque pratiquant doit se sentir le bienvenu.

INDICATEURS CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
LA ROSE DES VENTS Scène Nationale Lille Métropole à Villeneuve d'Ascq

Ce tableau d'indicateurs sera complété en fin de convention par une auto-évaluation et un bilan détaillé reprenant l'ensemble de ces points

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs cahier des charges ANNEE 2022 / hors les murs	ANNEE 2023	ANNEE 2024	ANNEE 2025	Dans les murs	Indicateurs qualitatifs (faisant l'objet de documents séparés)
							ANNEE 2026	
Engagement / responsabilité artistique <i>Une région Hauts-de-France territoire de créativité</i>								
Soutien à la création artistique <i>Promouvoir la création artistique et développer une stratégie de soutien de la vitalité artistique et notamment de la production régionale</i>	Soutenir et Promouvoir la création, notamment régionale, au sein de la programmation : place aux œuvres nouvelles	01- Part des nouvelles créations sur l'ensemble de la programmation	36,00%	40,43%	30%	30%	30%	concernant l'apport en coproduction des créations des artistes régionaux, il est rare que notre apport en coproduction soit versé l'année de création, il est + souvent versé à N-1 voire N-2 (d'où un chiffre de 5% affiché pour les prochaines années, ne tenant pas compte du %age exceptionnel affiché en 2022)
		dont coproductions	33,33%	26,32%	25%	25%	25%	
		dont artistes régionaux	16,67%	5,26%	5%	5%	5%	
	Partager l'outil de production : favoriser la présence des artistes en phase de production/création dans le lieu Accompagner le travail de recherche et de création des artistes, en cohérence avec le projet culturel et artistique de la structure	03- Nombre d'équipes artistiques / artistes accueillis en résidence	0	2	1	1	7	I - Quelle politique de production (production déléguée, coproduction), et d'accueil en résidence est menée par l'établissement ? L'apport en numéraire sera notamment précisé. La politique de mise à disposition de salles de répétition par le lieu figurera dans le bilan qualitatif Préciser la durée moyenne, hors artistes associés. Quelle stratégie de recherche et expérimentation ? Volonté de soutenir en coproduction un minimum de 8 projets artistiques par an, pour un montant total minimum de 100 000 euros par an, selon une répartition paritaire, et en privilégiant le soutien en coproduction d'artistes régionaux (3 équipes régionales), le soutien aux artistes associés (2 artistes / an), ainsi qu'un soutien particulier aux artistes étrangers issus de pays dans lesquels la création artistique est mise à mal. Une attention sera également portée à la diversité des disciplines artistiques soutenues (spectacle dans l'espace public, magie, théâtre d'objets...).
		dont équipes artistiques / artistes des HdF	0	1	1	1	5	
		04- Nombre total des jours de résidences accompagnées sur l'ensemble de l'année	0	12	6	6	35	
		05- Part du disponible artistique dédié à la création. Calcul : budget total moins charges de fonctionnement et communication (structure en ordre de marche)	13%	17%	18%	19%	20%	
		dont part résidence	0	1,0%	1,0%	1,0%	2%	
		dont part coproduction	13%	16%	17%	18%	18%	
		dont part pour artistes associés	4%	4%	4%	4%	4%	
	05.1- Nombre de spectacles coproduits sur l'année budgétaire	10	8	8	8	8		
	Favoriser la diffusion de la création dans un souci de diversité des esthétiques	07.1- Nombre total de propositions artistiques	50	47	45	45	45	II - Répartition des esthétiques / disciplines Quelle politique en faveur des auteurs / compositeurs vivants ? Concernant le nombre de représentations totales par année (et aussi le nombre de représentations gratuites), l'année 2022 annonce un nombre un peu biaisé du fait d'une série longue d'un petit spectacle qui s'est joué dans les écoles, qui surjauge notre activité. Nous avons préféré prendre comme année de référence l'année 2023 qui nous semble mieux correspondre à notre volume d'activité actuel et à venir.
		dont propositions payantes	43	38	38	38	38	
		dont propositions artistiques gratuites en itinérance	7	9	7	7	7	
		dont propositions d'artistes régionaux	10	9	7	7	7	
		07.2- Nombre total de représentations	199	138	140	140	140	
		dont représentations payantes	141	105	110	110	110	
		dont représentations gratuites en itinérance	58	33	30	30	30	
	dont artistes régionaux	24	19	15	15	15		
		07.3 et 4 bis- Nombre de propositions artistiques par discipline(s)/esthétique(s) dominante(s) selon les spécificités de discipline et de label	50	47	45	45	45	
THEATRE		29	23	23	23	22		
dont propositions d'artistes régionaux		10	6	4	5	4		
DANSE		14	10	8	8	9		
dont propositions d'artistes régionaux		0	2	0	1	1		
MUSIQUE		2	6	3	3	3		
dont propositions d'artistes régionaux		0	0	1	0	1		
MAGIE		2	2	5	5	5		
dont propositions d'artistes régionaux		0	0	0	0	1		
CIRQUE		0	2	1	1	1		
dont propositions d'artistes régionaux		0	0	0	0	0		
ARTS DE LA RUE		1	2	2	2	2		
dont propositions d'artistes régionaux		0	1	1	1	0		
THEATRE D'OBJETS ET MARIONNETTES	2	2	3	3	3			
dont propositions d'artistes régionaux	0	0	1	0	0			

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs cahier des charges ANNEE 2022 / hors les murs	murs				Indicateurs qualitatifs (faisant l'objet de documents séparés)
				ANNEE 2023	ANNEE 2024	ANNEE 2025	ANNEE 2026	
Soutien à la création artistique <i>Promouvoir la création artistique et développer une stratégie de soutien de la vitalité artistique et notamment de la production régionale (suite)</i>	Favoriser la diffusion de la création dans un souci de diversité des esthétiques (suite)	7.3 et 4 bis- Nombre de représentations par discipline(s)/esthétique(s) dominante(s) selon les spécificités de discipline et de label	199	138	140	140	140	
		THEATRE	85	65	74	74	72	
		dont propositions d'artistes régionaux	24	13	15	15	15	
		DANSE	49	17	16	16	18	
		dont propositions d'artistes régionaux	0	3	0	2	2	
		MUSIQUES	3	22	15	15	15	
		dont propositions d'artistes régionaux	0	0	4	0	2	
		MAGIE	14	10	12	12	12	
		dont propositions d'artistes régionaux	0	0	0	0	2	
		CIRQUE	5	8	2	2	2	
		dont propositions d'artistes régionaux	0	0	0	0	0	
		ARTS DE LA RUE	14	5	6	6	6	
	dont propositions d'artistes régionaux	0	1	1	1	0		
	THEATRE D'OBJETS ET MARIONNETTES	29	11	15	15	15		
	dont propositions d'artistes régionaux	0	0	2	0	0		
	7.5 Nombre total de films	382	350	350	350	350	L'activité du mélés est très dense : ouverture 7 jours sur 7 (hormis une fermeture estivale de 5 semaines). Il devient impératif de mieux calibrer les amplitudes horaires de l'équipe, et donc de diminuer légèrement le nombre de films et de séances.	
	7.6 Nombre total de séances	1354	1225	1225	1225	1225		
	dont Nombre de séances tout public	993	895	895	895	895		
	dont Nombre de séances PROGRAMMATION PETIT MELIES jeune public.	361	330	330	330	330		
Renforcer les collaborations / Développer la politique de partenariats	08-1 Part de projets en collaboration avec d'autres structures	20,00%	25,53%	20,00%	20,00%	20,00%	III - Détailler ces collaborations dans le bilan qualitatif	
Participer à la structuration de la profession et accompagner l'émergence et la jeune création	10- Nombre d'artistes émergents accompagnés (moins de 3 créations) que ce soit en termes d'accueil en résidence, de coproduction, de programmation, etc	0	0	0	0	2	IV - Détailler la stratégie de repérage et d'accompagnement de la jeune création, des artistes émergents ou en voie de professionnalisation Durant la période de nomadisme, La rose des vents ne dispose pas de théâtre pour accueillir des équipes en résidence (période 2023-2025). Dès 2026, La rose des vents s'inscrira dans des dispositifs d'accompagnement des artistes émergents (notamment en collaborant avec Happynest, plateforme de soutien à l'émergence artistique).	

Engagement citoyen et territorial & Accès aux œuvres
Faire des Hauts-de-France la région d'un dialogue permanent entre acteurs culturels, territoires et habitants
Favoriser l'accès de tous à l'éducation culturelle et artistique tout au long de la vie
Favoriser la vitalité des territoires, en interaction avec les habitants

	11- Fréquentation : Nombre total de places pour l'ensemble de l'année	21218	20 000	20 000	20 000	25 000	Concernant la jauge totale offerte, nous ambitionnons en 2026 une augmentation de la jauge offerte, grâce au retour dans nos murs avec des salles proposant des jauges + importantes.
	dont places vendues	13194	13 500	13 500	13 500	18 000	
	dont places exonérées	1739	1 500	1 500	1 500	2 000	
	dont places gratuites en itinérance	6285	5 000	5 000	5 000	5 000	
	dont jeune public <u>groupes</u> scolaires élémentaires, collèges, lycées	4885	4 000	4 000	4 000	5 000	
	dont scolaires élémentaires	2991	2 400	2 400	2 400	3 000	
	dont scolaires collèges	534	400	400	400	500	
	dont scolaires lycées	1360	1 200	1 200	1 200	1 500	
	dont jeunes individuels -30 ans	3449	3 000	3 000	3 000	3 500	
	dont pass culture individuel	49	50	50	50	50	
	dont pass culture groupe	647	800	800	800	800	
	dont personnes ayant des difficultés d'accès à la culture pour des raisons économiques	471	500	500	500	500	
	dont personnes ayant des difficultés d'accès à la culture pour des raisons de handicap	485	550	600	650	650	
	11.1- Nombre total de spectateurs CINEMA	46988	50 000	50 000	50 000	50 000	
	11.2 Part en % du public "Petit Méliès" CINEMA sur la fréquentation totale	43,63%	44	44	44	44	
	11.3 Part en % du jeune public SCOLAIRES	32,45%	32%	32%	32%	32%	
	dont pass culture individuel	0,36%	0,40%	0,40%	0,40%	0,40%	
	dont pass culture groupe	7,42%	8%	8%	8%	8%	
12- Nombre de jours d'ouverture au public SPECTACLE VIVANT	186	185	185	190	200	VI - Présenter la stratégie d'accès aux œuvres et les propositions spécifiques facilitant l'accès de tous : familles, publics empêchés, publics en situations de handicap, etc.VII - Préciser les modalités d'association de la société civile / usagers	
12- Nombre de jours d'ouverture au public cinema	329	320	320	320	320		
13- Part des propositions en temps scolaire / total	14,00%	14%	14%	14%	14%		
14- Part des propositions adaptées au jeune public 0-12 ans en tout public	20,00%	20%	20%	20%	20%		
15- Nombre d'actions de médiation/sensibilisation/d'expérimentation et de projets coconstruits	254	250	250	250	300	VIII - Détailler la politique de médiation / sensibilisation / expérimentation de la structure, le type d'actions mises en œuvres et le public ciblé.	

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs cahier des charges ANNEE 2022 / hors les murs	murs				Indicateurs qualitatifs (faisant l'objet de documents séparés)
				ANNEE 2023	ANNEE 2024	ANNEE 2025	ANNEE 2026	
Encourager et favoriser l'accès pour tous à la culture et l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, sur l'ensemble du territoire régional (suite)	Développer les projets d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie. Un projet EAC doit impliquer des professionnels du champ concerné (artistes, techniciens...) rémunérés	16.1- Nombre de structures partenaires SPECTACLE VIVANT	32	30	30	30	30	IX - Qualification nécessaire dans le bilan qualitatif : - du public touché - des professionnels-relais, dans les champs pédagogiques et sociaux notamment - des actions : durée, typologie, relation aux pratiques amateurs, implication des habitants au sein de projets participatifs - durée moyenne des actions - partenariats avec conventionnement
		dont structures socio-éducatives (centre sociaux, maison de quartier, MJC...)	9	9	9	9	9	
		dont structures hors champs culturel et éducatif	9	9	9	9	9	
		dont structures accueillant des personnes en milieu fermé (prison, hôpitaux, maisons de retraite, structures accueillant des personnes en situation de handicap, etc.)	14	12	12	12	12	
		16.2- Nombre d'établissements scolaires partenaires SPECTACLE VIVANT	39	35	35	35	35	
		dont établissements accueillant des lycéens et apprentis	16	15	15	15	15	
		dont établissements accueillant des collégiens	8	7	7	7	7	
		dont établissements accueillant des élémentaires	15	13	13	13	13	
		16.2.1 Nombre d'établissements scolaires partenaires CINEMA dans le cadre d'un dispositif	41	40	40	40	40	
		dont établissements accueillant des lycéens et apprentis	7	6	6	6	6	
		dont établissements accueillant des collégiens	12	10	10	10	10	
		dont établissements accueillant des élémentaires	22	20	20	20	20	
		17- Nombre de professionnels-relais "acteurs-démultiplicateurs"	130	130	130	130	130	
		18- Nombre de participants	1538	1550	1550	1550	1550	
		dont nombre d'élémentaires	1174	1180	1180	1180	1180	
		dont nombre de collégiens	75	70	70	70	70	
	dont nombre de lycéens	38	70	70	70	70		
	dont enseignement supérieur et monde de l'enseignement	113	100	100	100	100		
	dont structures socio-éducatives (centre sociaux, maison de quartier, MJC...)	12	30	30	30	30		
	dont structures hors champs culturel et éducatif (collectivités, associations, groupes d'adultes)	69	50	50	50	50		
dont structures accueillant des personnes en milieu fermé (prison, hôpitaux, maisons de retraite, structures accueillant des personnes en situation de handicap, etc.)	57	50	50	50	50			
S'engager à la mise en œuvre des droits culturels des habitants de manière équilibrée sur tous les territoires	19- Nombre de propositions artistiques et culturelles hors les murs et en itinérance	36	35	35	35	35	X - Décliner la stratégie de décentralisation, en précisant les territoires ciblés (quartiers prioritaires, territoires ruraux). Préciser la répartition via une cartographie des communes/quartiers touché(e)s	
	dont propositions artistiques et culturelles hors les murs / en itinérance en décentralisation territoriale hors territoire d'implantation	3	1	1	1	1		
	dont propositions artistiques et culturelles hors les murs / en itinérance en décentralisation territoriale sur le territoire d'implantation	33	34	34	34	34		
	20- Nombre de personnes ayant bénéficié de ces propositions en décentralisation	7802	8000	8000	8000	8000		
Parité / diversité	Encourager la parité dans les structures	23- Part des femmes (auteures, librettistes, metteuse en scène, chorégraphe, cheffe d'orchestre, compositrice, solistes, etc.) sur le nombre total d'artistes programmé(e)s sur la saison	53%	50%	50%	50%	50%	
		23- Part de la jauge offerte pour des projets portés par des femmes (porteuses de projet) sur le nombre total d'artistes programmé(e)s sur la saison	45%	50%	50%	50%	50%	
		24- Part des femmes sur le nombre total d'artistes accompagné(e)s	44%	50%	50%	50%	50%	
		dont dans les coproductions	44%	42%	42%	42%	42%	
		dont en résidences	0%	8%	8%	8%	8%	

Engagement professionnel
Soutenir la structuration d'une filière et accompagner sa rénovation économique
Favoriser un dialogue de gestion avec la structure

Soutenir l'emploi artistique et culturel, notamment par la formation, l'apprentissage et la professionnalisation	L'objectif est décliné par la production d'une annexe obligatoire d'information	Cf. modèle de fiche obligatoire jointe	voir document joint FICHE RH et organigramme de la structure				XII - Communiquer un organigramme et la déclinaison (permanents/intermittents ; répartition artistes/techniciens/administratifs) Détailer la stratégie de formation du personnel Détailer les actions de formation éventuellement conçues en direction de professionnels extérieurs à la structure Détailer la stratégie de la structure en faveur de l'apprentissage et de la
Objectifs budgétaires	Proposer une stratégie de développement des recettes (hors subventions de fonctionnement) adaptée aux caractéristiques de la structure et à la réalité économique et	25- Part des recettes propres / budget total	14%	15%	15%	15%	XIII - Préciser la stratégie de développement des recettes propres
		26- Charges fixes de fonctionnement (structure en ordre de marche) / budget global	52%	55%	55%	55%	XIV - Fournir notamment un budget analytique à 3 ans
		27- Budget artistique (création, accueil, etc.) / budget global	42%	40%	40%	40%	
	Tendre vers un équilibre entre budget de fonctionnement structurel et budget d'activités et se doter d'outils de gestion adaptés	28- Budget Action culturelle / budget global	1%	1%	3%	3%	

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs cahier des charges ANNEE 2022 / hors les murs	murs				Indicateurs qualitatifs (faisant l'objet de documents séparés)
				ANNEE 2023	ANNEE 2024	ANNEE 2025	ANNEE 2026	
Les Hauts-de-France "terre de rayonnement culturel"								
Positionner la région comme terre de rayonnement culture		29- Nombre de réseaux auxquels la structure participe activement (répartition régionale/nationale/internationale)	8	8	8	8	8	XV - Détailler les réseaux et la nature de l'implication dans le bilan qualitatif
		dont réseaux régionaux	1	1	1	1	1	
		dont réseaux nationaux	6	6	6	6	6	
		dont réseaux internationaux	1	1	1	1	1	
		30- Nombre de projets internationaux de coopération dans lequel s'inscrit la structure	2	2	2	2	2	XVI - Détailler stratégie d'accompagnement d'artistes à l'international, stratégie de rayonnement international dont stratégie spécifique de communication
		31- Nombre d'équipes / artistes internationaux accueillis	31,82%	30%	30%	30%	30%	
		32- Origine géographique des publics						
		bassin d'implantation VA	21,71%	22,00%	22,00%	22,00%	22,00%	
		MEL	69,59%	69,50%	69,50%	69,50%	69,50%	
		département	4,04%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	
région hors département	1,46%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%			
hors région	3,20%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%			
Prévention des risques VHSS		33- Nomination d'un/une référent.e sur les questions de préventions des VHSS	oui	oui	oui	oui	oui	
		se conformer aux obligations légales en matière de prévention et de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels	en cours	oui	oui	oui	oui	
		Mise en place de formation des dirigeants et principaux cadres de la structure porteuse du festival, les responsables RH et les personnes référentes en charge des VHSS	oui	oui	oui	oui	oui	
		sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques	oui	oui	oui	oui	oui	
		existence d'un dispositif de signalement efficace pour les personnes victimes de VHSS	en cours	en cours	oui	oui	oui	
mise en place d'un suivi et d'une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS	en cours	en cours	oui	oui	oui			
Encourager la sobriété, le développement durable	se conformer à la charte de développement durable et s'engager à mettre en œuvre trois des dix objectifs suivants	démarches de mobilité douce et actives navette, covoiturage, transport en commun, déplacements non polluants	oui	oui	oui	oui	oui	
		maîtrise des consommations d'énergie et de fluides				oui	oui	
		alimentation responsable				oui	oui	
		gestion responsable des déchets	oui	oui	oui	oui	oui	
		achats durables et responsables logique de cycle de vie et de coût global, sélection de ses fournisseurs	oui	oui	oui	oui	oui	
		respect des sites naturels, des espaces verts de la biodiversité				oui	oui	
		le mieux vivre ensemble, accueil, accessibilité, inclusion, solidarité, égalité, diversité	oui	oui	oui	oui	oui	
		impacts économiques et sociaux						
		management responsable, référents de développement durable, formation des équipes de management	oui	oui	oui	oui	oui	
		sensibilisation en matière d'éco responsabilité, communication vers partenaires fournisseurs et habitants						